## Les Cahiers des Dix



# Le Poste de la Rivière Saint-Joseph (Mich.) (1691-1781)

Gérard Malchelosse, F.A.S.G.

Number 23, 1958

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1079961ar DOI: https://doi.org/10.7202/1079961ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

**ISSN** 

0575-089X (print) 1920-437X (digital)

Explore this journal

#### Cite this article

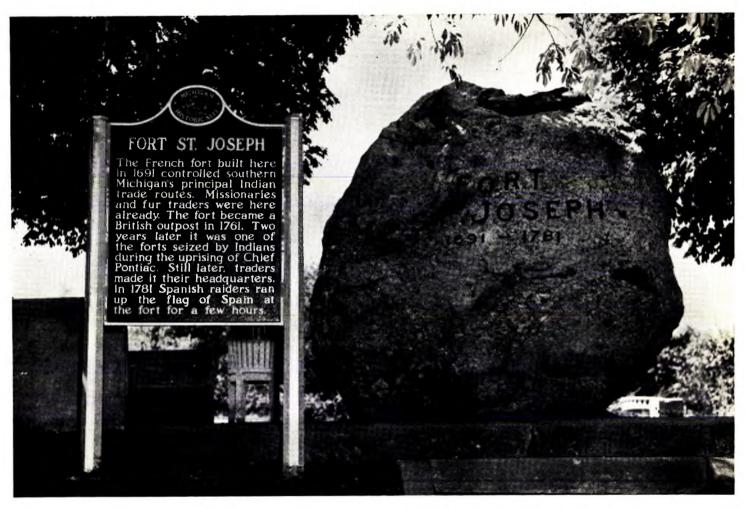
Malchelosse, G. (1958). Le Poste de la Rivière Saint-Joseph (Mich.) (1691-1781). Les Cahiers des Dix, (23), 139–186. https://doi.org/10.7202/1079961ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/





Enorme bloc erratique et inscription historique qui marquent l'emplacement du fort Saint-Joseph, à Niles, Michigan.

# Le Poste de la Rivière Saint-Joseph (Mich.) (1691-1781)

Par GÉRARD MALCHELOSSE, F.A.S.G.

L'Amérique septentrionale a été colonisée par trois races européennes. Entre celles-ci la race française réclame une large part de souvenirs, à cause de l'influence chrétienne et civilisatrice qu'elle a exercée sur une immense étendue du continent. Si nous visitons les Etats-Unis du nord au sud, de l'est à l'ouest, partout nous y voyons des reliques françaises, car, comme l'a dit le Père De Smet : « Où les Canadiens français n'ont-ils pas pénétré ? »

« Jamais, peut-être, a dit de son côté l'abbé D.-M.-A. Magnan, on n'a pu dire avec plus de vérité qu'en Amérique : Gesta Dei per Francos. Il n'est pas un fleuve, un lac, une forêt de ce continent, des Alleghanys aux Montagnes-Rocheuses, du golfe du Mexique à la baie d'Hudson, qui n'aient été remontés, traversés ou parcourus par quelques-uns des héroïques enfants de la France.»

Dès le XVIIe siècle, en effet, ce sont nos interprètes, nos missionnaires, nos coureurs de bois, nos explorateurs qui, les premiers, s'aventurent courageusement dans l'Ohio, le Michigan, le Wisconsin, le Minnesota, l'Illinois, l'Indiana, le Missouri, l'Iowa, l'Arkansas, le Mississipi, la Louisiane, l'Oregon, et fondent des villes partout où l'Anglais n'a pas osé pénétrer. La race française, c'est l'éclaireur, le porte-drapeau qui va dans l'inconnu évangéliser les peuplades barbares et porter la parole de la civilisation. Les Espagnols du Centre-Amérique ont disparu; les Anglais et les Américains ont grandi, mais ils doivent leurs succès aux efforts des pionniers français et canadiens-français qui leur ont ouvert le pays au prix de durs et longs sacrifices.

Il est bon que l'on sache que sur les dix provinces du Canada, huit au moins ont été ouvertes ou explorées par ceux de notre race; que dix Etats de la république américaine nous doivent leur acte de naissance; que ce sont les nôtres, enfin, qui ont défriché, cultivé, développé la plus grande partie de ce continent, de l'Atlantique aux Montagnes-Rocheuses, et des neiges polaires jusqu'aux sables tropicaux.

Ceci nous ramène à un article déjà vieux de quatre-vingts ans et dont l'auteur est M. Farrar, autrefois du Mail et plus tard du World, de New-York.

« Des auteurs incompétents, écrivait-il, prétendent que l'Américain dépasse le Canadien français par son esprit d'entreprise, et que de là vient la victoire que le premier a remporté dans la lutte pour arriver à la grandeur matérielle. Ceci n'est pas le cas.

« Les hommes qui ont ouvert les Etats de l'Ouest étaient, non des Américains, mais des Canadiens français, tandis que la Nouvelle-Orléans et les Etats du sud doivent beaucoup au génie de la France. Détroit, Chicago, Saint-Louis, Milwaukee, Saint-Paul, Minneapolis, Dubuque, Vincennes, et nombre d'autres grands centres de l'Ouest, ont été fondés par des pionniers canadiens-français. Si l'on remonte à la source de ce que l'on appelle l'American enterprise, on trouve dans bien des cas que cela nous vient des bords du Saint-Laurent... Les endroits les plus favorisés de notre république doivent beaucoup plus aux Canadiens français que notre république même ne doit à Lafayette et à ses compagnons.»

Aux Illinois, au Wisconsin, au Michigan, et plus particulièrement à Michillimakinac, au Détroit, au fort Saint-Joseph et au poste des Miamis de la Maumee (Fort Wayne), les Canadiens qui se trouvèrent isolés de la province de Québec après la rupture de 1763 étaient au nombre de 3,000. Leur histoire vraie et détaillée n'est pas encore écrite. Bien plus, le caractère de la population française établie dans les régions annexées subséquemment aux Etats-Unis a presque toujours été calomnié.

Au Détroit, c'étaient les Baby, les Chapoton, les Chesne, les Cicotte, les Morand, les Casse, les Navarre, les Campeau, les Godé de Marentette, les Godefroy de Mauboeuf. A la Rivière Saint-Joseph c'étaient les Chevalier, les L'Archevêque, les Gauthier, les Jutras, les Hurtubise, les Collet, les Hamelin, les Chaboillez, les Ménard. Nombre de ces Canadiens, comme les Godefroy de Mauboeuf au Détroit, y ont joué par la suite, sous le drapeau anglais, puis sous le drapeau américain, un rôle si important que leurs aventures sont entrées dans l'histoire.

Quand Lamothe-Cadillac fonda Détroit, le 24 juillet 1701, il y avait déjà vingt ans que des coureurs de bois avaient dressé leurs tentes sur les bords du lac Sainte-Claire. Le trafic des fourrures se faisait alors sur une grande échelle. Du printemps à l'automne, des convois de canots chargés de marchandises diverses partaient de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Lachine, remontaient le Saint-Laurent ou la rivière des Outaouais et, par le lac Simcoe ou le lac Nipissing, la baie Georgienne et le

lac Huron, atteignaient Michillimakinac, principal poste de traite dans la région des Grands Lacs. Ces flottilles revenaient chargées de pelleteries.

Après 1670, le trafic des fourrures s'étendit beaucoup plus à l'ouest, au lac Supérieur, au Mississipi, dans le Michigan, le Wisconsin et jusque chez les Sioux du Minnesota. Ce commerce lucratif était monopolisé par des compagnies à charte spéciale, et, à partir de 1675, pour le bénéfice du roi, mais il tentait également des particuliers. Aussi, il vint un jour où les colons se mirent à le pratiquer clandestinement pour leur compte personnel, et cela en dépit des ordonnances les plus sévères. Ces hors la loi ne furent pas tous de la croix de saint Louis, comme on dit, et plusieurs se débandèrent d'une façon alarmante. Malgré le relâchement du petit nombre, nos coureurs de bois ont merveilleusement porté au loin le drapeau de la France et de la civilisation chrétienne, et leur prestige a été considérable et bienfaisant durant plus d'un siècle.

En 1686, Daniel Greysolon Du Lhut, fameux explorateur et traiteur, et une cinquantaine de coureurs de bois sous ses ordres, bâtirent un fort nommé Saint-Joseph au sud du lac Huron, près de l'embouchure de la rivière Sainte-Claire, où fut plus tard construit le fort Gratiot. Vers le même temps, l'interprète et traiteur Nicolas Perrot établissait le fort Saint-Antoine et, en 1688, le fort Saint-Nicolas sur le haut Mississipi. Plus au sud étaient les forts de La Salle et de Tonty. La construction de cette chaîne de postes avancés dans l'intérieur du continent eut pour effet l'établissement de centaines de voyageurs dans les environs immédiats de ces forts, et plus précisément à Michillimakinac, à la baie des Puants ou Verte (plus tard Green Bay), au Détroit et à la Rivière Saint-Joseph.

Dans un article sur Cavelier de la Salle, j'ai démontré que La Salle n'a pas construit le fort Saint-Joseph, — qu'il ne faut pas confondre avec l'éphémère fort Saint-Joseph de Du Lhut sur la rivière Sainte-Claire, ni avec le fort des Miamis (Fort Wayne) de la rivière Maumee (Toledo), — et que le seul fort qu'il a bâti dans le Michigan est celui qui porta le nom de Miamis, et qui était situé à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph et du lac Michigan.<sup>2</sup> En 1688, ce fort n'existait plus.

<sup>1.</sup> Les Cahiers des Dix, no. 22, 1957, pp. 83-103.

<sup>2.</sup> Ce qui n'a pas empêché récemment Marie-Hélène Pauly, dans son ouvrage sur l'épopée « ouisconsienne » (Fleurs de lys, castors et calumets, Montréal, 1958) de tomber dans l'erreur commise par la plupart des historiens, en continuant à attribuer à La Salle le fort Saint-Joseph et à répandre maintes autres inexactitudes, d'ailleurs depuis longtemps corrigées. Sa carte pour l'épopée française de « Ouisconsin » est également un fouillis géographique.

Vers 1684, le Père Claude Allouez fonde la mission Saint-Joseph,<sup>3</sup> à une trentaine de milles plus haut sur la rivière, où était une bourgade de Miamis. Cette mission devait durer près d'un siècle. La conquête de 1763 l'a tuée. Le fort Saint-Joseph, dont la construction en 1691 dans les environs immédiats de la mission suivit de près l'érection d'une première chapelle en 1690, lui survivra jusqu'en 1781. Là est aujourd'hui Niles, « la ville de la magie ». Dans les pages qui suivent, j'essaierai d'esquisser l'histoire intéressante et dramatique de ce poste de traite de l'Ouest, l'un des plus importants après ceux de Michillimakinac et du Détroit.

Les Pères jésuites avaient dû demander une concession de terrain dès 1684 ou peu après. En tout cas, le ler octobre 1686, « Jacques René de Brisay, chevalier, marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au Canada, et Jean Bochart de Champigny, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays », leur accordent « une estendue de terre de vingt arpens de front le long de la rivière appelée St. Joseph, sur vingt arpens de profondeur, à l'endroit qu'ils trouveront le plus convenable pour bâtir une chapelle et une maison dans les trois ans . . . »<sup>4</sup>

Cette concession fut confirmée par le roi, à Versailles, le 24 mai 1689.

Muni de ce précieux document, et sans aucun doute informé de la mort du Père Allouez, le Père Claude Aveneau arrive à la Rivière Saint-Joseph à l'été de 1690. Dès son arrivée, il se hâte de construire une chapelle qui lui servira en même temps de logement. Il restera en cette mission jusqu'en 1699, alors que le Père Jean Mermet viendra le remplacer pour y demeurer à son tour jusqu'en 1702 au moins.

L'acte de concession du ler octobre 1686 dit que le Père Allouez était fixé dans cette région, c'est-à-dire dans ce qui est aujourd'hui le comté de Berrien. Le Père Charlevoix, qui visitait le poste de la Rivière Saint-Joseph en septembre 1721, dit que le Père Allouez mourut à la Rivière Saint-Joseph; et J.-G. Shea fixe la date de sa mort au 27 août 1689.5

En 1918, la Women's Progressive League de Niles fit ériger, sur l'emplacement de l'ancienne mission des Jésuites à la Rivière Saint-Joseph,

<sup>3.</sup> Non pas à Saint-Joseph actuel, à l'embouchure de la rivière de ce nom, où La Salle avait érigé son fort des Miamis, en 1679. Comme ville, Saint-Joseph ne date que de 1828.

<sup>4.</sup> Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, pp. 317, 318.

<sup>5.</sup> Télesphore Saint-Pierre, Les Canadiens du Michigan, pp. 33, 34.

une croix de granit en hommage au Père Allouez. La tablette de bronze à la base du monument se lit ainsi :

### « ALLOUEZ »

« To the Memory of Father Claude-Jean Allouez, S.J., whose intrepid courage won the admiration of the Indians and whose apostolic zeal earned for him the title of the Francis Xavier of the American Missions. Father Allouez was born at St. Didier, France, 1622, and died near this spot August 27th. 1689.»

\* \* \*

Au printemps de 1691,6 le comte de Frontenac charge Augustin Le Gardeur de Courtemanche d'aller à Michillimakinac, « dès la fonte des glaces », pour porter aux Sauvages des Pays d'En Haut la nouvelle de l'échec des Anglais contre Québec, et pour les encourager à ne point discontinuer de harceler les Iroquois qui, depuis plusieurs années, ne cessaient de rôder dans l'Ouest et y massacraient les tribus indiennes alliées aux Français, pour les décimer et leur enlever le commerce des fourrures. Frontenac estimait que les Miamis et les Poutéouatamis se sentiraient plus appuyés pour leur faire la guerre si les Français avaient au coeur même du Michigan un fort et des soldats pour les assister et les défendre au besoin.

Le sieur de Courtemanche accomplit sa mission à Michillimakinac, — où il séjourna sept ou huit jours, — « avec autant de prudence et de conduite que de vigueur et de courage ». A peine de retour à Montréal le 10 octobre suivant, il est renvoyé avec François Daupin de la Forest et ceux qui portent les présents du roi, « pour commander au poste des Miamis de la Rivière Saint-Joseph », où il devra choisir un site convenable et bâtir un fort « pour empescher que les Iroquois n'y mettent le nez, comme j'ay eu advis qu'ils en avaient le dessein, écrit Frontenac, et pour les en déposter s'ils avaient déjà faict quelque établissement auquel il est de la dernière conséquence de s'opposer pour qu'ils ne pénètrent jusques à Michillimakinac et ruinent entièrement tout nostre commerce avec les Outaouacs ».8

Les événements donnèrent bientôt raison au clairvoyant gouverneur. Tôt cet été, les tribus de l'Ouest descendirent à Montréal pour y faire la

<sup>6.</sup> Lettre de Frontenac au ministre, 20 oct. 1691.

<sup>7.</sup> Lettre de Frontenac au ministre, 20 oct. 1691.

<sup>8.</sup> Lettre de Frontenac au ministre, 25 oct. 1693.

traite et rencontrer Frontenac. Mais les Miamis s'étaient abstenus. Les Outaouais rapportèrent que les Miamis avaient reçu des présents des marchands anglais, qu'en retour ils leur avaient permis de circuler et de trafiquer sur la rivière Saint-Joseph. On a vu que Frontenac regardait l'entrée des Anglais dans les Pays de l'Ouest comme dangereuse pour le commerce français.9

Près de la mission des Jésuites le sieur de Courtemanche, « qui a beaucoup de créance auprès des Sauvages Miamis », <sup>10</sup> fait construire une maison pouvant héberger une vingtaine d'hommes, un logement pour le commandant et des magasins pour les fourrures, le tout entouré d'une palissade en pieux debout, avec porte au nord et porte au sud, à la façon des forts de l'époque.

Nicolas Perrot était en ce moment chez les Miamis de la rivière Marameg (aujourd'hui Kalamazoo) pour les empêcher de continuer leurs relations avec les Anglais et pour aviser aux moyens de réunir cette tribu à celle de la rivière Saint-Joseph, afin d'être plus en état de résister aux Iroquois. Perrot réussit ce double enjeu.<sup>11</sup>

Tiraillées d'un côté par les Français, et de l'autre par les Anglais, les nations de l'Ouest semblaient disposées à se faire la guerre entre elles, suivant qu'elles penchaient pour les uns ou pour les autres. Des hostilités avaient éclaté entre les Miamis, les Sauteux et les Sioux.

Les Miamis de la rivière Marameg se décidèrent à quitter leurs villages pour se réunir à leurs frères de la rivière Saint-Joseph. En chemin, ils furent attaqués par les Sioux qui en tuèrent quelques-uns. « Informés de ce fait, écrit l'abbé Ferland, les Miamis de Saint-Joseph allèrent rencontrer les Sioux dans leur propre pays et les attaquèrent dans un fort où se trouvaient aussi quelques coureurs de bois français. Repoussés après avoir perdu des guerriers, ils surprirent à leur retour d'autres Français qui portaient aux Sioux des armes et des munitions. Cette conduite irrita les Miamis, qui dépouillèrent les Français, sans toutefois leur faire de mal; mais ils usèrent de représailles quand l'occasion s'en présenta, et menacèrent même de brûler Perrot, qui possédait cependant un grand crédit parmi eux. Sans les Outaouais, qui le tirèrent des mains des Miamis, il aurait péri sur le bûcher.» 12

Ces démêlés, causés par les coureurs de bois, contrarièrent beaucoup

<sup>9.</sup> Abbé J.-B.-A. Ferland, Les Français dans l'Amérique du Nord, II, 199.

<sup>10.</sup> Lettre de Frontenac au ministre, 25 oct. 1693.

<sup>11.</sup> Nicolas Perrot, Mémoire, pp. 328-330.

<sup>12.</sup> Abbé J.-B.-A. Ferland, La France dans l'Amérique du Nord, II, 233, 234.

Frontenac. Il fut décidé de ne conserver parmi ces Sauvages que les postes de Michillimakinac et Saint-Joseph et de maintenir dans chacun de ces postes un commandant avec douze ou quinze soldats pour empêcher que les Anglais n'y vinssent faire le commerce, et pour porter secours aux Sauvages, à l'occasion. Il fut en outre résolu de n'accorder annuellement à l'un et à l'autre de ces postes que vingt-cinq canots chargés de marchandises pour la traite.

Lamothe-Cadillac, pour lors commandant à Michillimakinac, réussit à faire conclure une trève de deux ans entre les Sioux et les Miamis. La trève expirée, les Sioux vinrent en grand nombre dans les campements des Miamis de la Rivière Saint-Joseph pour y ratifier la paix. Ils furent bien reçus, passèrent plusieurs jours en conférences et en fêtes et fumèrent le calumet, après quoi ils partirent. Mais durant la nuit qui suivit, ils revinrent et tombèrent à l'improviste sur les Miamis endormis et en massacrèrent un grand nombre. Le Gardeur de Courtemanche finit, mais non sans peine, par persuader les Miamis que les Français n'étaient pour rien dans cette affaire.

Au printemps de 1695, trois cents guerriers iroquois vinrent camper dans les environs du poste de la Rivière Saint-Joseph. Ils se préparaient à envahir le fort et mettaient déjà les canons de leurs fusils dans les crevasses de la palissade quand les Français les aperçurent. Le Gardeur de Courtemanche fait alors diriger sur eux un feu si bien nourri qu'en peu de temps les Iroquois, peu préparés à une semblable résistance, doivent se retirer, laissant plusieurs morts et blessés autour du fort. Sans perdre une minute, le commandant effectue une sortie, il tombe si brusquement sur l'ennemi, que celui-ci doit prendre la fuite en désordre. Retirés dans leurs retranchements, les Iroquois invitent Le Gardeur de Courtemanche à venir réclamer les prisonniers miamis qu'ils ont faits, lui assurant qu'ils ne voulaient pas faire la guerre aux Français, mais seulement aux Miamis. Ces pourparlers, faits à tue-tête, se terminent par des injures, et les Iroquois se retirent.

Un an plus tard Frontenac s'apprêtait à envoyer une douzaine de soldats au poste de Saint-Joseph, lorsque le décret d'évacuation du roi, du mois de mai 1696, obligea Le Gardeur de Courtemanche et ses huit soldats de quitter le fort. Seuls des traiteurs munis de congés et des coureurs de bois y demeureront.

Nous avons vu que Frontenac était d'opinion que le meilleur moyen d'engager les tribus de l'Ouest à combattre les Iroquois était de maintenir des garnisons à Michillimakinac et dans les postes qui en dépendaient.

S'objectant à la décision de la cour, il écrit au ministre : « Si ces garnisons sont retirées il sera impossible de contrôler ces tribus ».

Le gouverneur avait reçu, au mois de septembre 1696, des ambassadeurs des différentes tribus de l'Ouest et il leur avait promis de réoccuper militairement les postes de Michillimakinac et de Saint-Joseph. Avant même que d'en être autorisé par Versailles, Frontenac envoyait, l'année suivante, d'Ailleboust d'Argenteuil à Michillimakinac et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes à la Rivière Saint-Joseph où ce dernier devait commander en remplacement de Le Gardeur de Courtemanche revenu dans la colonie après le décret royal.

En 1700, Le Gardeur de Courtemanche est à nouveau député aux tribus de l'Ouest pour les engager à envoyer leurs chefs respectifs à Montréal, où doit se tenir, au mois d'août 1701, l'assemblée générale pour la paix. Le 20 décembre, il arrive à la Rivière Saint-Joseph et y trouve des Miamis, des Poutéouatamis, des Sokokis, des Outagamis, des Hurons; le 28, il se rend aux Illinois; puis il revient hiverner au fort Saint-Josph. Le 5 mai 1701, il se transporte chez les Mascoutins, les Folles-Avoines et les Puants au Wisconsin. Le 2 juillet, il est à Michillimakinac, d'où il redescend à Montréal.

Vers 1702 les Poutéouatamis, accompagnés de leur missionnaire, le Père Chardon, s'établissent d'une façon permanente non loin du campement des Miamis, mais sur le côté opposé de la rivière.

En 1704, M. de Vaudreuil détache « le sieur de Vincennes », qui avait autrefois commandé aux Miamis, desquels il est fort aymé », pour aller à la Rivière Saint-Joseph « y faire enquête sur les raisons que les Miamis avaient eues d'attaquer les Tsonnontouans ». L'année suivante, M. de Vincennes est encore délégué à la Rivière Saint-Joseph « afin d'apaiser la guerre qui allait s'allumer entre les Miamis et les Iroquois ». Le jeune officier est à peine parti que M. de Vaudreuil reçoit une lettre, datée du 9 juin 1705, du ministre Pontchartrain qui le blâmait d'avoir envoyé M. de Vincennes chez les Miamis, parce que, disait-il, il profite de ces voyages pour faire la traite de l'eau-de-vie en contravention avec les règlements, et il prie le gouverneur de le casser.

Le 30 juin 1707, le ministre Pontchartrain, trouvant sans doute que M. de Vincennes avait été assez puni par deux ans de vacance, autorisait le gouverneur de le rétablir dans ses fonctions.

En 1705, le Père Aveneau revient chez les Miamis, rive est de la rivière Saint-Joseph. En 1708, Lamothe-Cadillac, commandant au Dé-

troit depuis 1701, dépose malicieusement du Père Aveneau, ce qui choque les Jésuites et mécontente les Sauvages qui avaient une haute opinion de leur missionnaire.<sup>13</sup> Le Père Chardon continue à lui seul de desservir Miamis et Poutéouatamis, et cela, jusqu'à la révolte des Renards, en 1712.

A l'été de 1711, le Père Gabriel Marest, missionnaire chez les Kaskaskias, village illinois situé à environ cinquante milles au sud de l'actuel Saint-Louis, au Missouri, entreprend un voyage à Michillimakinac pour y visiter son frère Joseph, qu'il n'a pas vu depuis quinze ans. La mission de Saint-Joseph se trouvant sur son chemin, il s'y arrête quelques jours.<sup>14</sup>

Le Père Marest ne nous dit pas s'il y avait alors un commandant et des troupes au fort Saint-Joseph. Mais il est à présumer qu'il était occupé, militairement ou civilement. Une chose est certaine, c'est que Jean-Baptiste Bissot de Vincennes y était avec quelques soldats au printemps de 1712.

Les Outagamis ou Renards, soudoyés par les Iroquois et les Anglais d'Albany, complotaient avec les Mascoutins et les Kikapous pour chasser les Français du Détroit où commandait M. Du Buisson. Celui-ci n'avait sous ses ordres qu'une trentaine de soldats pour faire face à six cents ennemis. La situation était critique. Redoutant avec raison un assaut en règle, M. Du Buisson dépêcha un messager au poste de la Rivière Saint-Joseph pour prévenir M. de Vincennes. Ce dernier accourut aussitôt avec sept ou huit soldats et des Sauvages au secours du Détroit, où il arriva le 13 mai 1712. Les deux braves officiers vinrent à bout des Renards après un siège qui dura près de trente jours.

Bissot de Vincennes porta lui-même au gouverneur général à Québec la nouvelle de la défaite et de la soumission des Renards. Par une lettre de M. de Vaudreuil au ministre, datée du 6 novembre 1712, nous voyons que M. de Vincennes retourna le même automne au poste de la Rivière Saint-Joseph. 15

En 1715, une partie des Miamis de la Rivière Saint-Joseph allèrent s'établir sur la rivière Maumee, près du site actuel de Fort Wayne, en Indiana. Bissot de Vincennes les y suivit. C'est là qu'il mourut, en 1719.

Nous ne savons pas si le fort Saint-Joseph fut immédiatement pour-

<sup>13.</sup> Abbé J.-B.-A. Ferland, La France dans l'Amérique du Nord, II, 273.

<sup>14.</sup> Lettres édifiantes, VI, 254-298; Thwaites, Jesuits Relations, t. 66, pp. 278-284; J.-B. Plym, Travel in the Wilderness, pp. 1-11.

<sup>15.</sup> P.-G. Roy, Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana, et sa famille, pp. 32-79.

vu en 1715 d'une garnison, mais il y en avait sûrement une en 1719-1720. Le commandant était alors Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, un officier dans les troupes de la Marine, qui venait de se distinguer aux côtés de MM. Du Buisson et Vincennes, lors de la guerre contre les Renards, au Détroit.

De cette époque jusqu'en 1760, il y eut continuellement quelques soldats français au poste de Saint-Joseph, pour tenir en échec les Sauvages et protéger les entrepôts de fourrures. Puis, de 1761 à 1763, année où éclata la révolte de Pontiac et le massacre de la garnison, ce furent des soldats anglais. Les Jésuites se retirèrent de la mission en 1762, ils n'y retournèrent jamais.

Le Père Charlevoix visita le poste de la Rivière Saint-Joseph en 1721 et y demeura du 6 août au 17 septembre. Lors de sa visite, le commandant était Martin Remy de Montmidy, à qui une permission avait été accordée, le 21 mai 1721, par M. de Vaudreuil, gouverneur, de faire partir le canot qu'il devait avoir pour lui porter ce dont il avait besoin au poste de la Rivière Saint-Joseph. 17

Le 5 juin 1721, permission est accordée par le gouverneur aux sieurs Jean Garreau et Nicolas Catin, de partir avec les nommés Laboissière<sup>18</sup> et Desrochers pour aller à la Rivière Saint-Joseph porter au sieur de Montmidy, commandant au dit poste, des vivres, provisions, etc.

Le 6 août 1721, permission au sieur Saint-Ange et, à la même date, autre permission à Albert Baune de partir dans deux canots équipés de quatre hommes chacun, eux compris, pour aller porter au poste de la Rivière Saint-Joseph les marchandises et munitions nécessaires provenant des magasins du Roi.

M. de Montmidy eut pour successeur comme commandant au fort Saint-Joseph Pierre-Etienne de Villedonné, capitaine dans les troupes de la Marine.

Le ler juin 1723, permission est accordée par le gouverneur général à madame veuve Rupalay d'envoyer un canot équipé de quatre hommes pour aller porter au sieur de Villedonné, commandant au poste de la Rivière Saint-Joseph, les provisions et marchandises nécessaires, etc.

Le même jour, autre permission au Père D'heu, supérieur des Jésui-

<sup>16.</sup> Histoire de la Nouvelle-France, III, 187, 188, 312-316.

Enregistré le 27 mai 1721. Pour les congés et permissions qui suivront, voir Registres des Congés, 1721-1726 et 1728-1730, dans P.-G. Roy, Rapport de l'Archiviste de la P. de Q., 1921-1922, pp. 195, 196, 201, 203, 205, 207, 209, 212, 215, 217, 218, 218, 223.
 Jean-Baptiste Laboissière (1695-1770), de Saint-Ours.

tes à Montréal, de faire partir un canot équipé de quatre hommes pour aller porter aux missionnaires de Missilimakinac et de la Rivière Saint-Joseph les provisions et effets que le dit père D'heu leur envoie.

L'année suivante, le 9 mai 1724, permission au sieur Rupalais qui a la conduite des trois canots accordés au sieur de Villedonné, commandant au poste de la Rivière Saint-Joseph, de partir avec les dits canots équipés de quatre hommes chacun pour aller porter les provisions et effets nécessaires.

Le 14 mai 1725, permission à Dominique Quesnel de partir avec un canot équipé de quatre hommes, lui compris, pour aller porter aux missionnaires jésuites à Missilimakinac, la Baye et la Rivière Saint-Joseph, les provisions nécessaires.

Deux jours après, le 16 mai 1725, autre permission au sieur Rupalais de partir avec un canot équipé de cinq hommes, lui compris, pour aller porter au sieur de Villedonné, commandant au poste de la Rivière Saint-Joseph, les vivres et provisions qui lui sont nécessaires.

Un rapport sur les postes des Pays d'En Haut, pour les années 1723-1725, indique que la garnison du fort Saint-Joseph comptait alors, outre le Père Charles-Michel Mesaiger, missionnaire aumônier, dix-huit hommes, à savoir : M. de Villedonné, commandant; les officiers : de Sabrevois, de Lignery, Rigaud de Vaudreuil, Saint-Ours Deschaillons, Du Vivier, de Montigny, Le Gardeur de Beauvais, Robert Groton dit Saint-Ange; Jean Colet, sergent; et Jean Perdrier dit Laforge, François Beaulieu, Antoine Renaud dit Pleumaris, Charles Henry de Rupelay dit Gouinville, Paul de Rupelay, François Lefebvre dit Duplessis, Guillaume Delorimier et Louis Lavigne dit Plante.

Le successeur de M. de Villedonné comme commandant au fort Saint-Joseph est Nicolas Coulon de Villiers. Il y arriva à l'été de 1725 et y restera près de dix ans. Avec lui est sa femme, née Angélique Jarret de Verchères, soeur de l'héroïne de Verchères, ainsi que leurs sept fils.

Le 27 mai 1725, le gouverneur général signe une permission à Coulon de Villiers pour monter au poste de la Rivière Saint-Joseph avec trois canots équipés de quatre hommes chacun et chargés des marchandises et provisions qu'il jugera lui être nécessaires.

Le 21 mai 1726, un permis est émis à Julien Lalouette pour aller porter aux missionnaires de la Compagnie de Jésus des postes de Missillimakinac et de la Rivière Saint-Joseph les vivres, provisions et effets qui leur sont envoyés chaque année.

Le 31 mai suivant, permission par M. de Longueuil à dame de Villiers de faire partir trois canots pour aller porter au sieur de Villiers au poste de la Rivière Saint-Joseph, les provisions, vivres et effets qui lui sont nécessaires.

Le 6 juillet 1728, congé pour M. de Villiers, commandant au poste de la Rivière Saint-Joseph, et permis à Marin Hurtebise, procurcur du dit sieur de Villiers, de faire partir cinq canots équipés de cinq hommes chacun.

Le 10 juin 1729, permission par M. de Beauharnois au Père D'heu, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, d'envoyer un canot équipé de cinq hommes pour aller porter aux missionnaires de la Rivière Saint-Joseph des vivres, provisions, etc.

Le 11 juin 1729, permission aux sieurs Duplessis et de Villiers, cadets dans les troupes du Roi, d'aller à la Rivière Saint-Joseph porter vivres, provisions, etc.

Le lendemain, 12 juin 1729, autre permission à dame de Villiers de faire partir trois canots équipés (chacun) de cinq hommes pour aller à la Rivière Saint-Joseph porter vivres, effets, etc., tant pour la subsistance et entretien du sieur de Villiers, commandant, que pour la subsistance et entretien de sa garnison.

Le 28 juin 1729, dernière permission cette année, par M. de Beauharnois au sieur Réaume, interprète du Roi à la Rivière Saint-Joseph, de partir avec un canot équipé de cinq hommes pour remonter à la Rivière Saint-Joseph y continuer ses services en la dite qualité d'interprète.

Le 9 juin 1730, le marquis de Beauharnois accorde une permission à Louis Prud'homme de partir avec un canot équipé de cinq hommes pour porter aux missionnaires de la Rivière Saint-Joseph les vivres, provisions et effets nécessaires.

Congés et permis continuent d'être accordés régulièrement chaque année jusqu'à la guerre de Sept Ans qui mettra fin à la présence française dans les Pays d'En Haut. A partir de 1730 la population s'accroît, elle atteint en 1740 trente familles établies autour du fort; en 1750, elle sera de quarante familles. En juillet et en août arrivent de Montréal vingt ou trente canots portant les marchandises destinées à la mission des Jésuites, au fort et au poste de traite. Ils amènent une population flottante qui va parfois jusqu'à cent hommes : officiers, soldats, traiteurs, voyageurs, coureurs de bois, commis et canotiers, passagers de toutes sortes — femmes et enfants souvent. La plupart de ces gens repartent en août et en septembre.

Durant l'administration de Coulon de Villiers, les Renards reprennent l'offensive contre les Français et deviennent de plus en plus gênants. Ils s'unissent à nouveau à leurs anciens ennemis les Iroquois. Incapables de se maintenir dans le Wisconsin, ils vont s'établir dans l'Illinois. Là ils seront une nouvelle menace pour les postes français établis le long du Mississipi. Des instructions du gouverneur général arrivent à Coulon de Villiers de les pourchasser et de les exterminer cette fois. La patience du gouvernement de la Nouvelle-France est à bout.

Coulon de Villiers fait appel aux nations sauvages amies, de même qu'aux coureurs de bois dans les postes des environs pour entreprendre une expédition massive qui devra mettre fin aux conflits suscités par les Renards.

Français et Sauvages accourent de partout au fort Saint-Joseph. Dans les premiers jours d'août 1730, Coulon de Villiers et soixante soldats réguliers, plus cent coureurs de bois et cinq cents Sauvages, se mettent en marche. Après avoir portagé de la Saint-Joseph à la Téatiki. ils descendent celle-ci jusqu'à la rivière des Illinois, où M. de Saint-Ange rejoint Coulon de Villiers avec une centaine de coureurs de bois et quatre cents Sauvages, outre les deux cents Miamis de M. de Novelles, venus du fort des Miamis sur la Maumee, du fort Ouatanon et de Cahokia. A la mi-août, cette véritable armada de mille canots de toutes dimensions arrive devant les hautes palissades des Renards. Pris au dépourvu et surpris par tant d'audace, les Renards sont cernés dans leurs retranchements. Le siège dure vingt-trois jours. Le 8 septembre, à la faveur d'un orage nocturne, les Renards réussissent à s'échapper. Mais leur fuite précipitée est déjouée par les éclaireurs de Coulon de Villiers. Aussi les Renards sont-ils assaillis de tous les côtés à la fois et massacrés sans merci. Très peu se sauvèrent. Ceux qui furent faits prisonniers seront cédés aux Cahokias qui les réclament pour les brûler vifs.

Il restait à soumettre les fuyards qui s'étaient réfugiés dans le camp fortifié des Sakis, au fond de la baie Verte. Trois ans plus tard, en septembre 1733, Coulon de Villiers somme Renards et Sakis de se rendre. Nul ne bouge. Alors, il va avec quelques officiers au fort des Sakis. En y arrivant, un coup de fusil tiré à bout portant l'abat. Puis une décharge générale tue un de ses fils, un de ses gendres, Le Gardeur de Repentigny et plusieurs soldats. L'endroit où ils périrent ainsi fut connu sous le nom de Butte des Morts (Hill of the Deads).

Jacques-Pierre Daneau de Muy succède à Coulon de Villiers comme commandant au poste de Saint-Joseph. Il n'y reste que deux ans. En

1735, il est remplacé par le lieutenant Coulon de Villiers fils. En 1747 vient le sieur Marin. Lui aussi ne fait que deux ans. En 1748, François-Marie Picoté de Belestre le remplace. En 1755-1757, c'est au tour de Roch de Saint-Ours Deschaillons. Enfin, c'est Louis Verrier, capitaine dans les troupes de la Marine. Ce sera le dernier commandant du fort Saint-Joseph.

\* \* \*

En 1748 arrivait au poste de Saint-Joseph un traiteur qui allait devenir, comme nous le verrons plus loin, l'un des personnages le plus considérable et le plus populaire de la vallée de la Saint-Joseph. Son nom était Louis Chevalier. La tradition longtemps conservée chez les Poutéouatamis en a fait un héros. C'est que, pendant plus de trente ans, Chevalier a été la figure dominante de ce contrefort du commerce des fourrures, le plus important après Michillimakinac, de qui il relevait administrativement.

Muni d'un permis, daté du 10 juin 1748, du gouverneur de la Galissonnière, Chevalier s'embarquait à Montréal dans un canot « équipé de six hommes pour se rendre au poste de la Rivière Saint-Joseph », avec « défense de faire aucune traite ou commerce ailleurs qu'au dit poste et ses dépendances ».

Les six engagés qui l'accompagnaient étaient : Paul Royer, de l'île Perrot; Jacques Belzile, de Montréal; Pierre-Jean Venne et François Janvaure, de L'Assomption; Joseph Saint-Denis et Honoré Denis, de « dessus les Coteaux ». 19

Louis Chevalier était-il originaire de Michillimakinac, comme je le soupçonne, ou du Québec? Etait-il allé dans l'Ouest avant 1748, comme commis aux gages d'un traiteur, ou à son compte personnel? Possible. C'est, en tout cas, la première mention connue de celui qui deviendra un interprète réputé auprès des Miamis et des Poutéouatamis de la Rivière Saint-Joseph. Il était généralement désigné comme « traiteur bien connu de Saint-Joseph », ou encore comme « marchand de ce poste », ce que l'on ne dit pas souvent des autres résidents. A partir de 1765, il sera « l'homme du roi » (King's man of the Post).

En 1752, Chevalier et sa femme, née Marie-Madeleine Rhéaume, font baptiser à la mission Saint-Joseph un garçon qui s'appellera au baptême, comme le père, du prénom de Louis, et qui sera connu dans l'his-

<sup>19.</sup> RAPQ, 1922-1923, p. 233.

toire sous le diminutif de Louison. Le parrain et la marraine sont nommés Chevalier, mais sans prénoms. Un autre de leurs enfants s'appellera Amable. De cette époque jusqu'à la fermeture du dernier registre en 1773, la plupart des enfants baptisés à la mission Saint-Joseph ont pour parrains et marraines des gens nommés Chevalier. Il est assez difficile de préciser quelle parenté existe entre ces diverses personnes du nom de Chevalier, mais il est à croire qu'elles étaint toutes apparentées de près ou de loin, car ce n'est pas le hasard qui les a réunis au poste de la Rivière Saint-Joseph.

Dans un Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France en 1757, Bougainville dit que « le fort (Saint-Joseph) est situé sur la droite de la rivière de ce nom, à vingt lieues de son embouchure, dans le lac Michigan. Ce poste est sur le même pied que la Baie (Verte); le commandant en est le fermier en tout ou en partie, à la volonté du gouverneur général, et il en supporte les frais; il a deux mille francs de gratification et l'interprète cinq cents francs... Les Sauvages qui y vont en traite sont les Poutéouatamis, quatre cents hommes environ, et quelques Miamis. Il en peut sortir quatre cents paquets en peaux de chats, ours, pichoux, loutres, chevreuils, cerfs.»<sup>20</sup>

Mais le règne de la France en Nouvelle-France touche à sa fin.

Le 13 septembre 1759, les Anglais s'emparent de Québec. Le 8 septembre 1760, le Canada et 65,000 Canadiens, par la capitulation de Montréal, passent à l'Angleterre. Les fonctionnaires civils, les officiers et les troupes françaises s'embarquent pour la France sur la flotte britannique, et le drapeau fleurdelisé disparaît de nos rives. L'abominable gouvernement de Louis XIV ne fera rien pour reprendre son Empire colonial d'Amérique.

Immédiatement sir Jeffery Amherst donne mission au major Robert Rogers d'aller notifier, accompagné de quelques officiers et de deux cents Rangers, sur quinze bateaux, la reddition de la colonie aux capitaines des postes français de l'Ouest. Le 29 novembre, Rogers transmet ce message au commandant du Détroit, François-Marie Picoté de Belestre, le même qui avait été auparavant à la Rivière Saint-Joseph, et le contraint de céder la place.

Le 8 septembre 1761, le capitaine anglais Balfour, du Détroit, reçoit instructions d'aller prendre possession des postes de Michillimakinac, de la Baie (Verte) et de la Rivière Saint-Joseph, avec un détachement

<sup>20.</sup> RAPQ, 1923-1924, p. 50.

du 60° régiment. Après avoir installé un officier comme commandant à Michillimakinac, il se rend à la Baie où il en fait autant, ensuite à la Rivière Saint-Joseph. Il y laisse quinze soldats sous l'enseigne Francis Schlosser.<sup>21</sup> Puis il retourne au Détroit en utilisant le chemin de terre fréquenté depuis longtemps, en ligne directe ouest-est, du poste de Saint-Joseph au Détroit, qui passait par le présent Ypsilanti.

La petite garnison anglaise est à peine installée à Saint-Joseph que déjà des plaintes sont portées contre l'enseigne Schlosser.

Le 8 juin 1762, le major Donald Campbell, premier commandant anglais du Détroit (1760-1763), écrit au colonel Henry Bouquet, au fort Pitt, aujourd'hui Pittsburg, en Pennsylvanie:

- « I have a complaint against young Schlosser, from St. Joseph. I am afraid he will never do in that command; it requires judgment and temper to command at one of these posts. The French and Indians are so much connected that if you disoblige one of them, the other takes part.
- « P.S. I had almost forgot to mention to you that I sent a person to St. Joseph to examine into the complaint made against Mr. Schlosser. I gave him my best advice for his future conduct.»

L'émissaire de Campbell était un marchand du nom de T. Hambach, pour lors de passage au Détroit. Du poste de Saint-Joseph, le 13 octobre suivant, Hambach écrit au colonel Bouquet ce qui suit :

« Since your Honor desires me to know the truth of Mr. Schlosser's extravagency, I am certain that there had been several complaints made to Captain Campbell. But his greatest faults are still undiscovered, as often as he has any liquor, he generally gets what you call Merry, and then being an absolute Master gets into his head, in one of those fits, told the people he had orders to burn the Fort, kill all the French and march off with his Garrison. I am sometimes ashamed of how the common French people talk, they admire the English would send a man of some sense to an outpost and among so many Indians and not a Boy.»

En dépit des plaintes soulevées contre Schlosser, pour qui toutes les raisons de boire étaient valides, celui-ci fut maintenu à son poste; il y était encore au mois de mai 1763, lors du massacre de la garnison par les Sauvages de Pontiac. Nous y reviendrons.

\* \* \*

<sup>21.</sup> C.-P. Lucas, A History of Canada, 1763-1812, pp. 11-29; Journal of Major Robert Rogers, p. 207.

A l'arrivée des troupes anglaises au Détroit, le major Campbell écrira, le 2 décembre 1760, que les habitants paraissent heureux du changement de régime, mais qu'ils sont dans un grand dénuement de toutes choses. Réduits à la famine par les contributions pour le soutien de l'armée française et des milices canadiennes, les colons étaient peut-être heureux d'avoir un moment de trève pour se ravitailler, mais ce bonheur fut de courte durée. Désarmés et privés de tout moyen de défense, les familles furent forcées de nourrir les soldats anglais; leur commerce des fourrures, jusqu'alors florissant, fut ruiné, ou bien près de l'être. De plus, ces familles furent traitées sans égard par les nouveaux arrivés — officiers et marchands anglais.

Avec le contrôle anglais naquirent les difficultés raciales. Le Français était bon traiteur. Il partageait le wigwam des Peaux-Rouges avec lesquels il vivait en bonne intelligence, il parlait leur langue et épousait souvent des filles de la tribu.

Avec son flegme britannique, son mépris pour tout ce qui était français et indien, l'Anglais se heurta aux uns et aux autres. Des frictions survinrent. Elles amenèrent promptement ce que l'on est convenu d'appeler la conspiration de Pontiac.

Lorsque la révolte des Sauvages éclata, en mai 1763, les colons se trouvèrent dans une situation difficile. Le traité de paix entre la France et la Grande-Bretagne n'était pas encore connu: les Canadiens n'étaient pas tenus de combattre pour l'Angleterre, mais, d'autre part, leur sympathie allait aux Sauvages. Autant que possible, ils restèrent neutres. Avec le général John Bradstreet et les renforts de troupes, la persécution s'étendit dans tout le Michigan contre ceux que l'on soupconnait de connivence avec les Sauvages. Un grand nombre de Canadiens furent arrêtés et traités, en paroles, avec beaucoup de violence. Un jour, le 8 juillet 1763, le major Henry Gladwin s'emporte et écrit : « On verra bientôt que la moitié des habitants d'ici méritent le gibet; les autres devraient être décimés.» Ce qui ne l'empêcha pas d'exprimer lui-même plus tard sa reconnaissance à Robert Navarre, à Eustache et Médard Gamelin, aux frères Baby, aux Jésuites Pothier et Jonois, et aux interprètes Jacques Adhémar dit Saint-Martin et Pierre Chesne dit La Butte qui s'étaient employés à dissuader les Sauvages dans leurs idées belliqueuses.

A Michillimakinac, l'attitude des Canadiens fut la même. Après le premier massacre (1763), ils protégèrent les Anglais. Si ceux-ci échappèrent aux tortures que les Sauvages font généralement subir à leurs prisonniers, ils le durent aux colons français. Au Sault Sainte-Marie, Jean-

Baptiste Cadotte eut assez d'influence pour engager les Sauvages à rester tranquilles.

Les outrages faits aux Sauvages, qui avaient depuis tant d'années vécu en paix avec les fondateurs canadiens du Détroit, de Michillimakinac, du fort Saint-Joseph et d'ailleurs dans l'Ouest, allumèrent la guerre de Pontiac. Francis Parkman a gâté son récit de cette époque troublée en lui donnant une couleur fausse qu'il emprunte à ses préjugés, préjugés qui sont aussi dans les lettres et les mémoires de presque tous les Anglais du temps de Pontiac. Ces écrits sont remplis de diffamations. Ne nous étonnons pas des sentiments amers qui existaient entre les Canadiens et les nouveaux venus, ni de la jalousie de ceux-ci à la vue de la bonne entente qui régnait entre les Canadiens et les Sauvages. Ces conflits de races durèrent ouvertement vingt ans, sinon plus, en dépit du traité de paix conclu avec Pontiac (1764).

Lorsque Détroit fut assiégé<sup>22</sup> par Pontiac et que cet hôte sauvage ne voulut point céder aux importunités et aux arrogances des vainqueurs, les officiers anglais allèrent voir des Canadiens influents comme Jacques Godefroy de Mauboeuf et le docteur Jean Chapoton, et les prièrent d'intervenir auprès de Pontiac pour calmer les choses. Les anciennes relations amicales de ces Canadiens avec le fameux chef outaouais les rendaient certains du succès de leur mission. Mais Pontiac avait arrêté son plan. Il congédia ses serviteurs avec des promesses. Puis il ne tarda pas à commander l'attaque. Les officiers anglais accusèrent alors ces parlementaires et le parti canadien de jouer double.

Les Sauvages commettaient déjà toutes sortes d'envahissements sur les propriétés le long de la rivière Détroit, de sorte que les habitants français, la plupart désarmés, ne se sentaient pas certains qu'un massacre général des Canadiens aussi bien que des Anglais n'en résulterait pas.

Le 16 mai, le fort Sandusky, en Ohio, est livré aux flammes, sa garnison massacrée, l'enseigne Paully fait prisonnier.

Bien au courant de cet événement et, en outre, de ce qui allait se passer par la suite, Louis Chevalier s'empressa d'avertir, le 23 mai, le commandant anglais du fort Saint-Joseph, Francis Schlosser, du danger que couraient le poste et sa médiocre garnison. Mais le jeune « coq » ne porta aucune attention aux avertissements du célèbre interprète et traiteur. Deux jours plus tard, les Poutéouatamis investissaient le fort, tuaient ses dix soldats et s'emparaient de Schlosser et de deux autres Anglo-Saxons

<sup>22.</sup> Le siège dura du 9 mai au 1er nov. 1763.

qu'ils amenèrent prisonniers, après avoir chargé Chevalier de prendre soin du fort.<sup>23</sup> Les Canadiens ne furent point molestés.

Le 26, le fort des Miamis (Fort Wayne), en Indiana, subissait un sort identique.

Le ler juin, le fort Ouatenon, sur la Ouabache (Wabash), près la ville actuelle de Lafayette, en Indiana; le 2, le fort Michillimakinac; le 18, le fort de la Presqu'île, aujourd'hui Erié, et le fort Le Boeuf; le 20, le fort Venango, en Pennsylvanie ouest, tombent simultanément aux mains des Sauvages. Le 31 juillet, Pontiac défait les Anglais au Ruisseau Parent (Bloody Run). Le 14 septembre, les Senecas à leur tour écrasent les Anglais à Devil's Hole.

Les forts Pitt, Niagara, Ligonier et Bedford offrent de la résistance; mais plusieurs établissements dans la Pennsylvanie sont investis et dévastés et les gens doivent s'enfuir pour éviter d'être tués. Le pays entier est en sang et en flammes.

Michillimakinac comptait à cette époque quelque trois cents Canadiens — voyageurs, commis, traiteurs, marchands et colons — établis autour du fort. Le fort était sous le commandement du capitaine George Etherington, celui-ci assisté des lieutenants William Leslie et John Jamet, et avait une garnison de trente-cinq soldats réguliers tirés du 60e régiment.

Aux nouvelles que les Sauvages devaient investir le fort et y massacrer tout ce qui était anglo-saxon, Laurent Ducharme, Charles de Langlade et Jean-Baptiste Cadotte s'empressèrent d'avertir le capitaine Etherington et de lui conseiller de se préparer à quelque surprise. Mais, à l'exemple de Braddock qui paya de sa vie sa hautaine témérité à la bataille de la Monongahéla, en 1755, et de nombre de militaires britanniques qui professaient un profond mépris pour les Sauvages et les Canadiens, il fait la sourde oreille aux avertissements de ces Canadiens charitables. Bien plus, il réprimande Ducharme et Langlade, il les accable de railleries et les menace de les faire arrêter s'ils continuaient à répandre de pareilles rumeurs. On sait ce qui s'ensuivit. Le 2 juin, lors d'une partie de crosse jouée entre Indiens à proximité du fort, une balle est intentionnellement lancée à l'intérieur de la palissade. C'est alors une ruée dans le fort. suivie d'un carnage général, au cours duquel le lieutenant Leslie et vingt-et-un soldats anglais sont tués sur place à coups de hache et de tomahawk, et onze au moins faits prisonniers.

J'ai dit que Schlosser fut fait prisonnier lors du raid du 25 mai

<sup>23.</sup> T.-G. Marquis, The War Chief of the Ottawas, pp. 71, 72.

1763 à Saint-Joseph. Après le massacre, lese Poutéouatamis envahirent la place et conservèrent le fort jusqu'à la fin des hostilités, en 1764. Il ne fut jamais plus occupé permanemment par les troupes anglaises.

Le 14 juin, des Sauvages se présentent au fort du Détroit et échangent Schlosser contre un ôtage poutéouatamis. Le 9 juillet suivant, un autre groupe de Sauvages y viennent et troquent Christy contre un Miami retenu prisonnier par les autorités du poste.

Du Détroit, le 12 juillet, le lieutenant James MacDonald écrit au colonel Bouquet, au fort Pitt, la lettre suivante :

« On the 10th of June we heard that Ensign Schlosser, the Commanding Officer at St. Joseph, was taken prisoner and all the Garrison (except 3 men) were massacred. That the Indians came on the 25th of May with a pretense to counsil, and as soon as the Chiefs had shaken hands with Mr. Schlosser, they seized on him, gave a screech and instantly killed 10 men. Schlosser (with ensign Christy) had been brought into the Fort by the Pottawatomies and Wyandotts, Christy on the 14th of June and Schlosser on the 9th of July.»

Schlosser demeure au Détroit quelque temps, de même que les enseignes Christy et Paully, également capturés par les Sauvages au printemps de 1763. Le 8 janvier 1764, Schlosser écrit au colonel Bouquet l'informant qu'il a transmis à sir Jeffery Amherst une pétition pour se faire dédommager de la perte de ses effets personnels lors de l'attaque des Poutéouatamis contre le fort de Saint-Joseph. Il pousse l'audace jusqu'à solliciter une promotion de grade étant, dit-il, l'un des trois plus anciens enseignes dans le bataillon. La réclamation de Schlosser pour ses bagages est de 87 livres, 10 shillings.

La tentative des Sauvages amis des Français pour reprendre en main le pays devait échouer. Mais, on sait qu'ils faillirent y réussir. La paix fut signée avec Pontiac le 24 juillet 1766. À la faveur de cette paix, la population augmenta rapidement au Détroit et dans les environs immédiats, mais lentement partout ailleurs dans le Michigan. Cinq ou six familles s'établirent au fort Sainte-Claire, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui Port-Huron. Tout le long du lac Erié, jusqu'à Sandusky, se formèrent des commencements d'établissements, surtout celui de Monroe, qui devait promptement s'accroître, où François Navarre s'était fixé avec des compagnons, et un autre village près de Logansport, où Jacques Lacelle agissait comme agent du gouvernement. Joseph Bertrand et quelques familles fondèrent ce qui est Bertrand Village, comté de Berrien,

près de Niles. Dans tous les coins du Michigan on pouvait trouver des traiteurs canadiens-français qui menaient, les uns une vie sédentaire, les autres une vie plutôt nomade. J'ai dit que tous vivaient en bons termes avec les Sauvages et qu'il n'en était pas ainsi des Anglais avec les Sauvages. Au surplus, les uns et les autres se détestaient souverainement.

Un certain printemps, quatre trafiquants anglais sont assassinés non loin du poste de Saint-Joseph. On soupçonne les Poutéouatamis d'avoir fait le coup. Mais l'enquête n'éclaira rien.

Le 4 juin 1773, le major Henry Bassett, commandant au Détroit, écrivait à Thomas Gage, général en chef des troupes et pour lors à New-York:

« That affair of Vensticks at St. Joseph, I don't condemn the Savages near so much as one Chevalier, a Frenchman, who is constantly there and I believe hurts us much in esteem of the Indians. Your Excellency will see by the enclosed letter what the Indians have declared, but we have no other proof and this will not be sufficient in a court of Juriction should I get him taken and sent down to Canada, then there is no one to prosecute him he would soon come back. The St. Joseph Indians brought a large belt and strings of wampum which I refused and told them until they behaved better I should not receive them.»

Bientôt après, les autorités anglaises prient Chevalier d'inviter les sachems des Poutéouatamis et des Miamis à se joindre aux capitaines des tribus de l'Ouest pour descendre à Montréal où les Indiens des Grands Lacs, de l'Illinois, du Wisconsin, du Michigan et du Minnesota allaient tenir un grand conseil pour « rétablir la chaîne des amitiés ». Mais Chevalier n'en fait rien, il se contente d'envoyer son fils Amable à sa place.

Depuis quinze ans Chevalier allait et venait parmi ses amis indiens, il les pacifiait du mieux qu'il pouvait et s'efforçait de se rendre agréable aux commandants du Détroit et de Michillimakinac. Des doutes existaient néanmoins dans les milieux officiels, à savoir jusqu'où son amitié pour la couronne britannique le mènerait.

Au printemps de 1775, le major Arent Schuyler De Peyster, né à New-York le 27 juin 1736 d'une famille d'origine hollandaise,<sup>24</sup> arrive au Détroit comme commandant. C'est un officier compétent, impartial, un honnête homme, au jugement sûr et droit. Mis au courant des ru-

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>. Il descendait de Johannes De Peyster, né en Hollande en 1600, l'un des premiers colons de New-Amsterdam (aujourd'hui New-York). Sur De Peyster voir Silas Farmer, *History of Detroit and Michigan*, Detroit, 1884, p. 243.

meurs qui circulent sur le compte de Louis Chevalier, « l'homme du roi » au poste de Saint-Joseph, il le fait demander. L'entrevue est amicale. De Peyster donne des conseils, des instructions concernant la politique à suivre, tant avec les traiteurs canadiens-français et anglais qu'avec les Poutéouatamis. Chevalier plaide avec chaleur la cause des Canadiens français et des Sauvages. De Peyster le maintient dans sa charge de « King's man of the Post ».

Chevalier continue de visiter De Peyster de temps en temps. Il mange à sa table. Le commandant aime faire bonne chère. Et puis, c'est un hôte parfait. Son cordon-bleu est un Canadien français du nom de Guillaume Lamothe. En dépit de la disette des vivres, De Peyster trouve moyen de servir de la dinde sauvage, de la perdrix aux choux, des steaks de chevreuil, ou encore des grillades d'ours assaisonnées à la mode anglaise.

Les Poutéouatamis de la Rivière Saint-Joseph suivaient volontiers Chevalier au Détroit. On y venait à cheval en quatre ou cinq jours. Chevalier exploitait le relais à Saint-Joseph. Il avait des chevaux frais et des mules pour toutes les excursions. Son fils Amable aussi en avait. De Peyster écrira: « From St. Joseph's 16 Pottawatomies arrived who were either chiefs or chiefs' sons, totally ignorant of bark canoes... Their behavior has been remarkably good. They came under the conduct of Mons. Ls. Chevalier, a man spoken well of here at Detroit. I, however, perceive, by the great attachment those Indians have to him, that he better be caressed than otherwise.»

L'été, De Peyster organise des pique-niques sur la grève, non loin du fort, et fait distribuer aux Sauvages des sandwiches — une nouveauté pour ces pauvres gens — et des biscuits. L'hiver, lorsque la glace sera prise sur la rivière, il y aura du patinage, des courses, des breuvages chauds... et des prix pour les vainqueurs.

C'est vers ce temps que Thomas Hutchins, géographe et ingénieur militaire fait enseigne dans l'armée anglaise en 1762, fut chargé de faire un tour d'inspection dans l'Ouest et autour des Grands Lacs. Le journal qu'il rédigea de cette randonnée est intéressant pour nous puisqu'il s'y trouve une description du poste de Saint-Joseph. La carte qui accompagne le rapport est également intéressante. Le manuscrit original de cette carte est aujourd'hui à la bibliothèque Huntingdon, à San Gabriel, en Californie.

« Fort St. Joseph, écrit Hutchins, stands within a few yards of navigable water commanded by two high banks one on each side of the River, and from its elevation appears to have been intended more as a

place for traders to put their effects in, than a work of defense to keep the natives at a proper distance; it is inhabited by about a dozen French families, who chiefly support themselves by the trade they carry on with the Indians, and notwithstanding the country is very rich around them, they raise nothing more than some Indian corn and make a little hay to support their horses and mules, and a few milch cows which seems to be all the stock they have.»

La guerre de l'indépendance américaine s'étant étendue vers l'Ouest, les Canadiens du Michigan se prononcent plutôt en faveur des Anglais dans cette lutte. Non pas qu'ils les aiment, mais ils sentent que leurs propres relations commerciales et politiques doivent demeurer avec la province de Québec. Il n'en est pas ainsi des Canadiens plus éloignés, de l'Indiana et de l'Illinois, qui, entraînés dans la révolution par l'exemple de l'abbé Pierre Gibaut qui favorise les Américains à l'encontre de l'occupation britannique, feront cause commune avec les rebelles.

Le major De Peyster, qui est maintenant rendu, depuis juin 1776, à Michillimakinac comme commandant, n'aime pas les Canadiens de l'Illinois, — il n'aime guère non plus les Américains, — mais il continue d'estimer ceux du Michigan et de leur faire confiance.

J'ai dit que De Peyster se lia très tôt avec Louis Chevalier. Sa correspondance, échelonnée sur une période de sept ou huit ans, est remplie d'éloges à l'adresse du fameux interprète du poste de Saint-Joseph auprès des Miamis et des Poutéouatamis.

Le 15 août 1778, De Peyster envoie à Haldimand une lettre dans laquelle il exprime la haute opinion qu'il a de Chevalier.

« Mr. Louis Chevalier, at St. Joseph, écrit-il, holds the pass to Detroit (from the Illinois Country), and can also give the first intelligence of the enemy's motion on the Wabash. This gentleman is so connected with the Pottowatomies that he can do anything with them, having been lived upwards of thirty years at that place. In the year 1763, when St. Joseph was cut off, Mr. Chevalier, two days before it happened, informed Mr. Schlosser of the Indians having bad intentions, which he did not believe to his cost. Chevalier happening to be present, it gave designing people a handle against him as his innocence was not generally known. Seeing the great attention paid to him by the Indians I thought it necessary to render him useful by giving him some authority at St. Joseph which he has hitherto exerted with the greatest discretion.

« A young Indian, named Aimable (?), at present in Montreal, is

his son. Some mark of distinction given to this young man and he, with a few of his comrad Pottowatomies, persuaded to remain another year at Montreal would be of great service as those at St. Joseph would never misbehave whilst any of their friends are down the Country.»

Vers le même temps, Henry Hamilton, préposé au gouvernement civil du Détroit, écrivait d'une manière moins sympathique à Haldimand :

« One Chevalier, a Frenchman who lives at St. Joseph, has lately written to me and to Major De Peyster at Michillimakinac on the subject of Pottowatomies going to the Illinois to confer with the Rebels (Americans) and Spaniards. He is the person to whom is attributed the assassination of several (English) traders at St. Joseph and as I have not the least confidence in him, have sent his letter to Major De Peyster that he may compare his two accounts which I dare say will be found to vary. Whenever the means are in my hands to root Mr. Ch..., I shall not let any opportunity pass by.»

Ces deux lettres étaient en route quand Haldimand écrivait, de Montréal, le 30 août 1778, au major De Peyster, à Michillimakinac :

« Louison, the son of Chevalier of St. Joseph, has been down here and behaved very well. I have sent a letter by him to his Father who I understand has great influence among the Nations at that place. I have marked to him my surprise that none of them have been down here this Spring and the son has promised to come down here the next year in order to acquaint me with the reason for their absence. I recommend to you to write to Mr. Chevalier also upon the same subject and in the most earnest terms to endeavor to engage him heartily in the King's service.»

Le 15 septembre 1778, Chevalier écrit au major De Peyster que les Sauvages sont dans une agitation continuelle, et qu'à cause de la corruption qui s'étend de plus en plus dans leurs rangs, il ne peut compter que sur un petit nombre d'entre eux.

Un autre jour il lui écrit que, moyennant un baril de brandy, il a gagné l'assurance des Poutéouatamis qu'ils ne se joindront pas aux rebelles de l'Illinois. Des rumeurs se répandaient en effet depuis quelque temps que les tribus du Mississipi avaient fait alliance avec les Espagnols et qu'ils viendraient détruire tous les postes anglais autour des Grands Lacs. Nous n'avons qu'à lire les lettres échangées entre De Peyster et Haldimand pour

saisir l'émoi que cette nouvelle avait créé dans les petites garnisons de l'Ouest.

Il serait trop long de donner ici communication de la correspondance volumineuse qui s'échangea entre Chevalier et De Peyster et les officiers anglais, tant du Détroit que de Michillimakinac.

Parfois Chevalier écrit à De Peyster, l'informant qu'il a fourni des marchandises aux Sauvages de la Rivière Saint-Joseph pour les équiper dans leurs courses contre les Sauvages de l'Indiana et de l'Illinois qui, comme l'on sait, étaient à peu près tous passés aux Américains révoltés. Une autre fois, c'est un mot l'avisant de ce qu'il a fait dans l'intérêt de Sa Majesté pour le service du poste de Saint-Joseph en général; une autre fois encore, c'est pour lui donner des détails sur les événements qui lui parviennent de Vincennes, de Bâton-Rouge, de la Nouvelle-Orléans touchant la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne.

Cependant, Hamilton réussit à organiser une expédition, avec soixante-dix volontaires canadiens du Détroit, sous le commandement d'un Canadien français nommé La Mothe, et s'empare de Vincennes. Bientôt après, le général américain George Rogers Clarke vient à son tour faire le siège de la place et force Hamilton à se rendre, le 24 février 1779. Les Canadiens retournèrent tranquillement dans leurs foyers.

Mis au courant du mouvement militaire de Clarke, le major De Peyster avait invité Charles de Langlade et un interprète du nom de Gauthier de Vierville, de la baie Verte (Green Bay), à rassembler les Sauvages et à se porter au secours de Hamilton. Le 2 décembre 1778, Langlade et Gauthier avec leurs Sauvages de la baie Verte, et Louis-Joseph Ainse avec les siens de Michillimakinac arrivaient au fort de Saint-Joseph pour apprendre par Chevalier, « who had been 22 days from Mr. Hamilton's little army which had near passed the Pays Plat before he left it,» que « Gibaut le prêtre avait été avec des rebelles au poste de Vincennes et avait obligé les 600 habitants à prêter le serment d'allégeance pour le Congrès. « Des discussions ayant éclaté entre les chefs de l'expédition et les Sauvages, ceux-ci refusèrent de marcher et se retirèrent mécontents.

Au printemps suivant, De Peyster est avisé que les rebelles américains et leurs alliés sont en route pour surprendre le fort Saint-Joseph, après quoi ils doivent continuer sur Détroit. Pour parer aux événements, il envoie, le 4 juillet 1779, un détachement sous le commandement du

26. Archives du Canada, Coll. Haldimand, vol. B., 96-1, p. 26.

<sup>25.</sup> Lettre de De Peyster à Haldimand, 29 janv. 1779. Voir Joseph Tassé, Les Canadiens de l'Ouest, I, 81, 82.

lieutenant Thomas Bennett,<sup>27</sup> comprenant: «1 sergent, 2 caporaux, 1 tambour, 14 soldats, 60 traiteurs et canotiers, 200 Indiens.»

Dans un communiqué adressé à Michillimakinac et daté du 1er septembre suivant, Bennett dit : « I took post at St. Joseph on the 23rd of July. I threw up an entrechment sufficient to oppose a superior number of Savages, in case their intentions should be to insult or surprise us.»

Le sloop Welcome est envoyé de Michillimakinac au poste de Saint-Joseph avec des marchandises et des présents pour les Sauvages. Mais la pluie et la furie des eaux du lac Michigan rendent l'expédition hasardeuse. Le sloop avarié ne peut aller plus loin que l'embouchure de la rivière Saint-Joseph. Dans une lettre à Haldimand, De Peyster dit que le Welcome ne put remonter la rivière et qu'il dut s'arrêter « à l'ancien fort des Miamis » (aujourd'hui la ville de St. Joseph).

Pendant ce temps, les victuailles manquent au poste de Saint-Joseph. Les Sauvages murmurent contre Bennett. Le 6 août, Bennett écrit qu'il a parlementé avec les Sauvages, par le truchement de l'interprète Chevalir, à l'extérieur de la palissade. « In a speech, dit Bennett, War Chief Le Petit Bled said : « My Father, I do not come into your presence to hide my sentiments. On the contrary, I come to tell them to you, many of which are in my heart, my mouth cannot speak. You vainly try, my Father, to lift our hands from the pillow to listen to you. Our hearts are heavy.»

Vers le même temps, De Peyster prend connaissance d'une lettre interceptée de George Rogers Clarke, le héros de Vincennes, à Thomas Jefferson. Le message de Clarke se lisait ainsi :

« Louisville, Sept. 23rd, 1779.

« Sir.

« By my letter of 24th August, you'll be made acquainted that I have been disappointed in my intended excursion up the Wabash, I have now a Detachment of about Two Hundred and Fifty of French Volunteers, Indians and a few Regulars on their march to attack a British Post at St. Joseph's, near Lake Michigan, commanded by a Lieutenant and Party where there is very considerable stores deposited for the purpose of Employing Savages. The Party is commanded by Captain James Shelby. There is no doubt of his success as their route is such that there is but little probability of the Enemy's being appraised of them

<sup>27.</sup> Du 8e Régiment qui servait à Michillimakinac sous De Payster.

before it is too late. His orders are to demolish the Fortifications and return with the stores

### « I am with Respect,

« G. Clarke.»

De Peyster s'empresse de faire parvenir cette lettre à Haldimand. Il lui dit : « Sergeant Chapman reports that when Mr. James Shelby endeavored to raise his volunteers for the above expedition, the men complained that they had no shoes, and therefore would not go to St. Joseph.»

Le 5 octobre 1779, un sinistre personnage — qui devait déchoir, quelques années plus tard, et expier ses extravagances et ses dettes par un séjour forcé dans une prison de Londres<sup>27a</sup> — est nommé commandant à Michillimakinac. C'est Patrick Sinclair. De Peyster retournera au Détroit où il continuera sa « belle confiance » à Chevalier.

Le poste de Saint-Joseph, quoique plus près du Détroit avec lequel il était relié en ligne droite par des sentiers assez commodes pour les chevaux, était depuis son établissement une dépendance de Michillimakinac. Il en fut de même après l'arrivée des Anglais. Ceci occasionna à maintes reprises des conflits d'administration, que nous trouvons d'ailleurs dans la correspondance officielle de l'époque, surtout dans celle échangée (1780-1783) entre Sinclair et De Peyster.

Ne pouvant réussir à amener de la Rivière Saint-Joseph à Michillimakinac les Poutéouatamis, qui ne l'aimaient pas et trouvaient trop lonque la distance entre ces deux postes, Sinclair s'offusque de ce qu'ils vont au Détroit où De Peyster se montre pour eux plus sympathique et plus généreux que Sinclair. Celui-ci s'en prend à plusieurs reprises à Chevalier qui, en peu de temps, deviendra sa bête noire, son cauchemar. Il ne cesse dès lors de lui faire toutes sortes de reproches. Il se plaint de son peu d'empressement et parfois de ses refus apparents à remplir ses ordres. Il l'accuse d'avoir fomenté le désordre parmi les Sauvages. Il lui défend d'aller troquer au Détroit et de s'y approvisionner au détriment de Michillimakinac. Enfin, à Bouquet qui l'écoute complaisamment, il soutient que Chevalier est l'instigateur, le responsable de l'assassinat des quatre traiteurs anglais par les Poutéouatamis avec lesquels ceux-ci avaient eu querelle, quelques années auparavant. Cette affaire des Venstick rebondit souvent « sur le tapis ». D'un esprit fier qui contredit de telles accusations, Chevalier proteste énergiquement, mais il a toutes les peines du monde à se justifier.

<sup>&</sup>lt;sup>27a.</sup> R. McCoy, The Massacre of Old Fort Mackinac, p. 53; M. C. Williams, Early Mackinac, p. 28.

Le 15 février 1780, exactement quatre mois après son arrivée à Michillimakinac, Sinclair écrit à De Peyster :

« If a Reformation can be brought about at St. Joseph, where assistance from this will always be intercepted and impaired while it remains in its present state, as it lays so much in the way of our parties sent to cut off the supplies of any Rebel force directed against Detroit or Niagara. The Sieur de Guy (Dugay) carries a letter from me to Mr. Chevalier requesting that he will, with all his Majesty's Subjects remove this post with convenient speed.»

Le même jour, Sinclair écrit à Haldimand :

« Mr. Clark (le héros de Vincennes) is to visit St. Joseph with a desing, as he gives out, to destroy it as a nest of Tares. However I am not so easily duped as I am an old soldier. I will do all I can to clean for his reception as soon as possible, and he will gratify me by destroying everything animate and inanimate there.»

Deux jours plus tard, le 17, il écrit de nouveau à Haldimand :

« The Post of St. Joseph in its present state will intercept or impair such aid as I may intend from this Post (Michillimakinac) to cut off the supplies of any Rebel force directed against Detroit or Niagara. Whether, I am to look for Mr. Chevalier demerit in his secret intrigues, or in the villany he openly displays, I shall be less puzzled than to bringing him and his compatriots to this Post, I have requested Major De Peyster to second me with all possible address.»

Mais De Peyster s'y objecta, ses idées et sa conscience s'y refusaient. Le mot était donc lâché. Après la déportation des Acadiens de Grand-Pré (1755), ce sera celle des quarante-cinq Canadiens français du poste de Saint-Joseph. Cette triste mesure était bien dans la tradition britannique. C'était porter atteinte au droit de propriété de l'homme.

Un mois plus tard, soit le 12 mars 1780, De Peyster écrit du Détroit à Sinclair, à Michillimakinac :

«... I must beg leave to observe, least the Indians should tell an untruth, that they are engaged to assist their friends, of their own accord, excepting Aimable, the son of Louis Chevallier, who with Benjamin Abeiné are to march at my request; And, at the desire of Aimable, I have given him a Letter to De Quinte, to request he will lead the Party, assuring him that you will be glad to engage him in the Kings' service. Aimable

came upon to bring me a letter from Chevallier to acquaint me with the Rebels having evacuated the Illinois, leaving only McCarty behind.

« I am surprised that Chevallier did not leave his Cassette with Mr. Askin, by way of securing it; perhaps he has thought better of it, & sent it to Montreal to purchase him a retreat. I never intrusted formally to take either the Cassette or his bond, for his appearance, I could not have acted with too much indelicacy... 28 to a man who I put confidences in, sufficient to give him a Commission, to act in behalf of the Crown, who had the Commander in Chief letters to the same purpose, & who had never yet in my opinion deceived me, notwithstanding the reports of his Enemies, most of whom I know to be very bad men. Mr. Ainsse told me that his uncle intented to leave 60,000 livres in the hands of Mr. Askin, and I took it for granted, but was indifferent whether he did it or not. I was however to blame mentioning anything of the matter to you without being sure of it before I left the place.»

Le 29 mai 1780, Sinclair écrit à Haldimand :

« I purpose sending a captain of Militia to St. Joseph. There are to be traders at that Post and to have a little rum only on account of government, with an equipment for such men as will mount a guard there and be ready to serve when called upon. Mr. Chevalier will certainly endeavor to introduce a French or Rebel party at St. Joseph if our movement do not take place before Autumn. The Pottowatomies have struck, it is true, but for a private insult offered to them last year.»

Sinclair se fera de plus en plus le tyran des traiteurs français et des Poutéouatamis du poste de Saint-Joseph. Pour lui, il n'y a là que traîtres et ennemis; c'est, écrit-il, « un nid de vipères ». Inattentif aux événements qui se déroulent autour de lui, d'une nature glaciale, hautaine et injuste, il commande à tout le monde en despote, se chicane avec De Peyster<sup>29</sup> dont il est jaloux, avec John Askin à qui il enlève son bureau de commissaire en 1780,<sup>30</sup> avec Chevalier, avec Ainse, avec Langlade, avec Pierre Durand qui s'en plaint en 1783, avec Jean-Marie Calvé, l'interprète des Indiens, qui le décrie à Haldimand dans une lettre datée du 31 août 1780;<sup>31</sup> enfin, il choque les uns et casse les autres. Il semble vrai-

<sup>28.</sup> Un espace en blanc dans le texte original.

<sup>29.</sup> Archives du Canada, Coll. Haldimand, vol. B. 97-2, p. 512.

<sup>30.</sup> John Askins Papers, I, 72.

<sup>31.</sup> Archives du Canada, Coll Haldimand, vol. B. 97-2, p. 485.

ment que celui des officiers britanniques qui ait le mieux compris la situation dans le conflit qui divise Canadiens français et Sauvages d'avec les Anglais soit De Peyster.

Louis Dagneau Douville De Quindre, qui était alors au poste des Miamis de la rivière Maumee (Fort Wayne), reçut l'ordre de se rendre à la Rivière Saint-Joseph afin d'en imposer aux Sauvages et de faire enquête sur place. A peine rendu à ce poste, il écrit à Sinclair, le 14 juin 1780, que toutes les plaintes portées contre Louis Chevalier sont des inventions et que celui-ci s'est assurément toujours comporté, aux yeux de tous, comme un bon serviteur de Sa Majesté britannique.

« Monsieur, écrit De Quindre, bien que mes instructions m'engagent à informer votre Excellence sur tout ce qui a rapport au service, pour cette fois, je vais y contrevenire. Monsr. Chevalier, qui se dispose à se rendre auprès de vous, m'acquittera maintenant de ce devoir. C'est à sa capacité et à ses travaux que je suis redevable des succès que j'ai eus sur l'Esprit des Poutouatamis, et conséquemment c'est à lui à en rendre compte. Je lui rends ce témoignage devant vous, parce qu'il a trop de grandeur d'âme pour s'en parer lui-même...»<sup>32</sup>

Louis-Joseph Ainse,<sup>33</sup> ci-devant interprète auprès des nations indiennes de l'Ouest, et pour lors au service de Sinclair, à Michillimakinac, était en ce moment à la Rivière Saint-Joseph et y rédigeait un recensement du poste qui comptait : quinze maisons, quarante-trois Canadiens français, plus six esclaves panis, sans compter le fort et ses magasins, ceux-ci encore entourés d'une misérable palissade en bois rond debout. Depuis long-temps abandonné par les autorités militaires, et de plus ayant été saccagé par les Sauvages lors de la révolte de Pontiac, le fort Saint-Joseph n'offrait plus rien de son apparence et de son importance du temps des Français.

Le recensement trop sommaire et probablement incomplet fait par Ainse au mois de juin 1780 se lit ainsi : (textuel)

<sup>32.</sup> Au bas de cette lettre, de la main même de Sinclair, est ceci : « Mr De Quindre may be a Young Man of Merit but his account of the Pottawatomies do not speak (sic) much for him ».

<sup>33.</sup> Né au Détroit, le 1er mai 1744, fils de Joseph Ainse et de Constance Chevalier, mariés au Détroit le 30 août 1741. Constance Chevalier était la soeur de Louis Chevalier. Veuve en 1751, elle épousera François-Louis Cardinal, notaire à Michillimakinac. John Askins Papers, I, 69.

Recensement des Particulier, famme, enfant, esclave résidant au Poste Saint-Joseph, scavoir:

La Maison de Mr Chevalier:

Mr. Chevalier

Daufinné (Dauphinais)

Gibaut Pierriche

Youtra (Jutras) fils

Mme Chevalier

Mme Youtra (Jutras) sa fille

Ruby Pany Lizette Panize

Angélique Panize et son Enfant

La Maison du Sr Marcot:

Marcot

Mme Marcot et quatre Enfants

La Maison de Mme St. Germain: Mme St. Germain, sa fille et son fils

La Maison du Sr Morin:

Morin

Mme Morin, trois enfans

garson

La Maison de Mr. (Joseph) Caron:

Mr. Caron

Mme Caron

Marianne Panize et son Enfant

La Maison de Mr. Pre Hurtebize

et ses Engagés :

Mr. Pre Hurtebize

Rolle

Lognon (Loignon)

Gervais

La Maison de Pierriche Chevalier : Prche Chevalier, en guerre

Sa famme, trois Enfants

La Maison du Sr Rode:

Rode

Sa famme, son Enfant

Noms des Particuliers chaqu'un

dans leur Maison:

Joseph Hurtebize Youtra (Jutras père) Dussau (Dussault)

La Douceur

Langloy (Langlois)

Duchesnau (Duchesneau)

Coursol

Le 8 juillet, Sinclair avait informé De Peyster que Ainse irait à Saint-Joseph<sup>34</sup> pour y chercher les habitants français et leurs familles, y compris Louis Chevalier son oncle.

Le 2 août 1780, Sinclair écrit au capitaine John Brehm :

« Wishing to get over the difficulty (which) I foresaw would arise from the presence of Mr. Ainsse, late Interpreter at this Post, I sent him to St. Joseph to bring in his Uncle Monsr. Chevalier and the other lawless strange class of People at that Place, for many years settled for the sole purpose of overawing commerce & making themselves useful to

<sup>34.</sup> Il y était depuis le 25 juin précédent.

whoever bid most for their Services which were more ready for doing bad than good.

« In this excursion, notwithstanding my caution to him not to incur Expenses, he wished to repeat the usual profusion in which he had no small share. Checked in that, & finding himself not of the consequence he expected to Traders & Indians, I engaged both to represent (I can hardly say their wish) but their demand to have the goods out of the Fort at the discretion of each Trader, for the disposal of them.

« Upon my absolute refusal of their request he promoted discontent all he could, and endeavoured to circulate idle stories to intimidate, such as that Indians Chiefs & Bands were to go away without taking leave, &c.

« He was Privy to Counsels held with Monsr. Chevalier under the guns of the Fort, without giving me notice. He was present and Interpreted for one of the Ottawa Chiefs who desired that Mr. Chevalier & Mr. Ainsse should return to St. Joseph. And after my refusal of their Request he was witness to one of these Chiefs, who he had been the means of bringing to me, declaring that notwith standing my refusal he Chevalier would go to St. Joseph this Autumn.

« I had no inclination to yield to the discontent of Mr. Ainsse or to the refractory disposition of the Indians, therefores I have secured during their stay here Mons. Ainsse & Mr. Chevalier in the Fort and will oblige both to give Bond for their future conduct, before they are sent down.» 35

Ainsi, rongé par la haine contre les traiteurs français et les voulant remplacer par des trafiquants anglais, — ce qui d'ailleurs commence dès l'été de 1780, — Sinclair, finalement, avait donné des ordres. Et quels ordres! Il avait tout bonnement enjoint à Ainse d'aller à la Rivière Saint-Joseph et de se saisir de son oncle Chevalier, de sa femme et de tous les Canadiens français qui sont à ce poste, et de les lui amener à Michillimakinac. « However delicate was his mission, écrit Sinclair à Haldimand, he (Ainse) accepted it without reply nor objection.»

On verra plus loin qu'en récompense pour cette « mission délicate » — et exécutée à la lettre — et pour son zèle, que j'appellerai outrageant pour ses compatriotes, Ainse, à son retour à Michillimakinac, sera luimême mis à caution par Sinclair et que, rendu à Montréal avec les « déportés », il sera emprisonné sous le même soupçon imaginaire de déloyau-

<sup>35.</sup> Pièce aux archives du Canada, endossée: « Concerning Mr. Ainse sent to St. Joseph to bring in his uncle Monsr. Chevalier, who promoted all the discontent he could. Both secured to give Bond for their future conduct ».

té à la couronne britannique. Drôle de justice que celle des Anglais de ce temps-là!

Ainse s'était rendu au poste de Saint-Joseph dès le 25 juin. Comment s'y prit-il pour faire part à Chevalier et aux autres habitants de la mission embarrassante qui lui a été confiée ? En tout cas, il n'eut pas de peine à faire embarquer dans six canots tout le monde, y compris les bagages. A Michillimakinac, Chevalier et son épouse furent séquestrés sans autre formalité légale.

Quelques jours plus tard, Chevalier, sa famille et autant de monde qu'en peuvent contenir deux canots<sup>36</sup>, sont déportés à Montréal où, une fois rendus, ils sont arrêtés et emprisonnés.

De Montréal, en octobre suivant, Chevalier porte plainte à Haldimand de ce qui lui arrive. Libéré, il pétitionne pour se faire payer des dépenses qu'il a faites pour le service de Sa Majesté dans les Pays d'En Haut au temps où il était l'homme du Roi (King's man) au poste de Saint-Joseph, et il demande la permission de pouvoir y retourner.

La « Requête de Mr. Louis Chevallier, cy-devant négociant à St. Joseph », est ainsi conçue :

« A Son Excellence Frédéric Haldimand Capitaine Général & gouverneur en chef dans toute la Province de Québec et Territoires et dépendant, vice amiral d'Icelle, Général & Commandant en chef des troupes de Sa Majesté en laditte Province et frontières &c.

« Qu'Il plaise à Votre Excellence

« La très humble adresse de Louis Chevalier cy devant négociant à St. Joseph, et employé successivement depuis nombres d'années par Mrs les Commandants de Michillimakinac à maintenir les Sauvages dans le devoir et la fidélité envers Sa Majesté.

« L'Exposant a l'honneur de représenter que depuis environ 35 ans il étoit établi à St. Joseph, où par sa conduite et ses moeurs, sous les deux gouvernements, il oze se flatter d'y avoir acquis la Confiance & l'estime de ceux qui étoient les dépositaires de l'autorité, que s'étant fait aimer des nations sauvages dans cette partie, il n'a profité de l'ascendant qu'il avoit sur leur Esprit, que pour les maintenir dans le devoir et la fidélité envers Sa Majesté & son gouvernement depuis la Conquête et cession du Canada.

« Que depuis quelques années n'y ayant point eut de Commandant ni de garnison à St. Joseph, les différents Commandants de Michillimakinac & du Détroit l'avoient choisi pour l'homme du roi en cette partie,

<sup>36.</sup> Vingt personnes environ par canot.

honoré d'instructions à cet effet, et de l'exécution de leurs ordres, à quoi il s'est toujours conformé dans le caractère d'un vrai et fidèle sujet de son Prince.

« Que l'année dernière le S. Barcuer (?) avec un Détachement se porta à St. Joseph pour tâcher de pacifier les Sauvages, encourager les hommes, rassurer les faibles, et ramener s'il étoit possible, les mauvais à leur Devoir. Votre Excellence a été informé du résultat de cette démarche. L'Exposant accompagna cet officier dans son retour à Michillimakinac, il y fut reçu avec bonté de M. Depeyster, et à son départ ce Commandant lui donna ordre de continuer ses soins et de donner son attention pour opérer l'effet désiré.

« Que l'Exposant auroit eu la consolation de seconder les vues de ce sage officier, en parvenant à ramener les Esprits, en cette sorte que toutes les Nations de son Poste et des Environs parurent dans l'instant dans les Intérêts du Roi. Il falloit pour s'en assurer parfaitement les éprouver. On leur proposa d'aller frapper au poste de Vincennes et de la Belle Rivière, ils y consentirent unanimement. Alors il fallut les équiper, ils le furent, partie par les avances que fit la Société et partie par l'Exposant qui a avancé environ L.6000 de vingt sols, et l'Exposant étoit autorisé par M. Depeyster à faire ces dépenses. Un parti composé de vingt deux hommes fut vers le poste de Vincennes, un autre de 120 hommes ayant avec lui le S. de Quindre et 3 Canadiens se porta vers la Belle Rivière. Le premier parti s'étant sans doute trop engagé, fut vivement servi et repoussé par les ennemis, il y en eut 6 de tués et 4 dangereusement blessés. Le reste de ce parti arriva à St. Joseph le 24 Juin dernier presque nus et tout déchirés, on n'avoit point encore de nouvelle du second.

« Que le 25 du même mois, comme l'Exposant se disposoit à consoler les affligés et à les vêtir, le S. Ainse, muni des ordres de M. de Ste. Clair, avec un Détachement de Sauvages et de Canadiens, parut à St. Joseph, arriva et intima que tous devoient partir volontairement ou par la force, et il amena à Michillimakinac tous les Habitants du poste. L'Exposant commença à obéir, les autres le firent, entrainés par son exemple, (lui) âgé de 68 ans et son épouse de 70, ayant toute sa fortune dans l'endroit, dix maisons, de bonnes terres, vergers, jardins & animaux, meubles, ustencilles, et dettes, il lui a fallu faire un entier sacrifice à l'obéissance.

« Qu'étant arrivé à Michillimakinac, il se présenta au Lieutenant Gouverneur qui a l'abord le reçut poliment, ensuite il envoia chercher ses cassettes (bagages), il les ouvrit en sa présence et puis tous les papiers qu'elles contenoient. C'étaient toutes les lettres des Commandants & leurs ordres, il (Sinclair) promit de les rendre, ce qu'il n'a pas effectué, puis après il le confina prisonnier dans le fort et lui défendit d'en sortir.

- « Qu'après un traitement aussi dur qu'inattendu l'exposant demanda la permission de descendre en cette ville, laquelle ne lui a été accordée qu'après avoir fourni caution pour une forte somme de son bon comportement.
- « Que comme l'exposant n'est blamable à aucun égard de sa conduite qu'il a tenue; qu'il est, comme il a été, et sera toujours fidèle à Son Prince, il est fondé à réclamer la protection de Votre Excellence, qui ne la refuse jamais au faible injustement opprimé par le fort, et en conséquence il se croit humblement autorisé à le supplier :
- « 1° De le décharger du cautionnement qu'il a donné (à M. Sinclair), l'ayant injustement considéré comme suspect dans le temps même où il venoit de manifester son zèle et sa fidélité dans la manière la plus éclatante.
- « 2° Ordonner que les avances qu'il a faites aux Sauvages par ordre de M. Depeyster lui soient payées.
- « 3° Qu'il luy soit permis de retourner le printems prochain à St. Joseph pour y ramasser les débris de sa fortune, et ordonner que ses papiers lui soient remis.
- « Il oze espérer toutes ces choses de la justice de Votre Excellence pour la conservation de laquelle il ne cessera de prier.

« Louis Chevallier.»37

Citons également au complet la pétition de Ainse :

- « A Son Excellence Frédéric Haldimand.
- « Capitaine Général et gouverneur en chef dans toute la province de Québec et territoires en dépendants en Amérique, vice amiral d'icelle, Général & Commandant en chef des troupes de Sa Majesté en la dite Province & Frontière &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

- « La très humble adresse de Louis Joseph Ainsse, ci-devant emploié au Poste de Michillimakinac en qualité d'interprète des Nations Sauvages.
  - «L'Exposant a l'honneur de représenter qu'il a servi au dit poste

 $<sup>^{37.}</sup>$  Au verso :  $\langle$  Request of Mr. Louis Chevalier, formerly Merchant at St. Joseph. Copy of this transmitted to Lt. Governor Sinclair the 9th October 1780  $\rangle$ . Compte annexé

en la dite qualité, sous les ordres de divers commandants, pendant l'espace de douze années, avec le zèle et la fidélité dont un bon sujet peut être capable, il a de leur part des attestations qui justifient son avancé.

« Que l'automne dernier, de l'agrément de M. le major De Peyster, il descendit à Montréal avec sa famille pour y arranger ses affaires particulières, mais sous la promesse qu'il fit à ce Commandant de retourner aud. poste cette année de bon (de bonne heure) printemps, ayant jugé que sa présence y seroit utile au Service, Mr. de Sinclair, lors arrivé aud. Poste, lui témoigna sa satisfaction de savoir qu'il y remonteroit.

« Que le douze may dernier, l'Exposant, pour remplir sa promesse, et avec l'agrément de Monsieur le lieutenant Colonel Campbell, équipa un Canot dont il a fait l'avance des frais, pour se rendre à Michillimakinac, et conduisit avec lui six Sauvages Renards, qui retournoient à leur Village. Ses dépenses à ce sujet, suivant l'Etat cy-joint, s'élèvent à L.2224 de vingt sols.

« Qu'étant arrivé audit poste Mr. Sinclair le reçut favorablement, et aussitôt lui donna ordre par écrit de se porter à Saint-Joseph pour amener avec lui à Michillimakinac toutes les familles canadiennes qui y étoient (à Saint-Joseph), nommément le sieur Chevalier son oncle. Quelque délicate que fut cette mission, par les conséquences qui en pouvoient résulter, l'Exposant passa sur les difficultés, & animé de son zèle ordinaire pour le service, il l'accepta sans réplique ni objections. Il partit avec six Canots, dans chacun desquels étoient trois Canadiens; il placa sur les dits Canots vingt Sauvages Courtes Oreilles de son choix. Ces Canots furent complètement pourvus du nécessaire pour le voyage par la Société Générale à l'exception de quatre baril de rum que l'Exposant fournit, suivant le certificat cy-joint, de Dugay, autorizé à cet effet par M. Sinclair, moyennant L.1200 prix du cours aud. Poste. L'Exposant se rendit ainsi à Saint-Joseph, il fut assez heureux de réussir et d'y exécuter ponctuellement les ordres dont il étoit chargé, il prit dans ses Canots tous les habitans avec une partie de leur Bagage, et les rendit à Michillimakinac. Les dépenses faites par l'Exposant pour ce voiage s'élèvent suivant l'Etat cy joint à L.2244 de vingt sols.

« Qu'arrivé à Michillimakinac M. Sinclair lui témoigna toute la satisfaction possible de sa conduite, il le tint près de lui pendant quatre jours pour le servir auprès des Sauvages, mais à la quatrième journée l'Exposant crût qu'il étoit de son Devoir de prévenir que les Sauvages de la Baye (des Puants ou Verte) avoient témoigné quelques mécontentemens de ce que d'autres moins guerriers qu'eux étoient mieux traités, il

étoit de conséquence d'éteindre cette jalousie; ces premiers furent mandés, L'Exposant les présenta, ils débutèrent auprès de Mr. Sinclair en luy demandant deux Barils de poudre pour leur Village. A cette demande il (M. Sinclair) fut émût, & leur fit dire, en montrant ses mains, qu'il ne leur en donneroit que deux jointées. A cette Réponse le chef des Renards sortit et le lendemain matin partit avec sa bande très mécontent.

« Que la cinquième journée, Mr. Sinclair envoia chercher l'Exposant par le S. Gauthier, Interprète, il fût bien surpris, en arrivant chez lui, de lui entendre proférer ces paroles. « Mr. Je vous ordonne de rester dans le fort, et je vous défens d'en sortir.» Il s'apperçut dès lors que loin de lui rendre justice, il étoit considéré comme suspect, et un contraste aussi frappant dans la conduite de Mr. Sinclair à son égard, sans aucun fondement réel, ni apparent, le mortifia audelà d'expression.

« Que l'Exposant se voyant ainsi traité il désira d'obtenir sa permission pour descendre à Montréal, et en même tems d'ajuster ses comptes avec Mr. Sinclair, il chargea ledit Dugay de cette Liquidation, mais à la présentation de son compte la réponse de M. le lieutenant gouverneur fût : que les Srs Ainsse, Askin et Chevalier étoient assez riches pour payer eux-mêmes ces dépenses, qu'au surplus il n'avoit qu'à s'adresser à Son Excellence. Sur ce rapport l'Exposant hazarda une démarche auprès de lui pour s'informer du vrai de la chose. Sa réponse fût que Dugay l'avoit mal compris, qu'il ne lui avoit rien dit de pareil, et comme l'Exposant voulu entrer en matière, il (M. Sinclair) lui tourna le dos, sur quoy il (M. Ainsse) jugea qu'il lui convenoit de se retirer.

« Que l'Exposant avoit en marchandises aud. poste pour L.2700 de vingt sols, prix d'achat de Montréal, qu'il désiroit descendre avec lui; il en fit demander la permission, ce qui lui a été refusé. Mais Mr. Sinclair lui fit dire que s'il les laissoit au prix d'achat de Montréal, il les prendroit. L'Exposant y consentit quoiqu'à grande perte. Et dès qu'il eût connu son adhésion, il (M. Sinclair) exigea encore un rabais de L.700. à quoy l'Exposant ne voulut consentir, aimant autant tout perdre. Cependant ces marchandises sont restées où mondit Sieur Sinclaire les avoit fait placer et l'Exposant n'a pû les descendre ni en disposer autrement. Il se vit donc dans la nécessité de partir d'un poste où il n'avoit été que pour se rendre utile au service, obligé de laisser ses maisons, marchandises et bestiaux à l'abandon, Effets dont il auroit pû disposer avec avantage s'il ne se fût point trouvé enveloppé dans une telle disgrâce. Mais pour mettre le comble à sa peine la permission de partir ne lui est accordée que sous l'humiliante condition de donner un cautionnement d'une somme

considérable pour son Bon comportement et aussi à condition qu'il emmeneroit avec lui le S. Chevalier, sa famille et autant d'autres personnes qu'il lui seroit possible, de celles qui venoient de Saint-Joseph. Il arma à cet effet deux Canots, & fût obligé un peu plus loin que Michillimakinac d'en prendre un troisième s'étant aperçu qu'ils n'étoient pas suffisants pour le transport des personnes & de leur Bagage. Cet objet de Dépense, suivant l'Etat ci-joint, s'élève à L. 2350. de vingt sols.

« Que l'Exposant ayant sacrifié sa jeunesse dans les pais d'Enhault, où il s'est livré au commerce, a crû qu'il pouvoit y faire valloir son industrie & ses talents, en sorte qu'après avoir honoré ses engagements il s'est trouvé avec un petit capital qu'il a emploié ici en fonds de terre, où il peut vivre avec économie. Et voilà la grande fortune avec laquelle Mr. Sinclaire voudroit qu'il paia les dépenses du Roi.

« Que l'Exposant convaincu de la justice et de l'intégrité de votre Excellence, se reposant aussi sur la justice de sa cause et sa bonne conduite, à tous égards, viens avec une humble et ferme confiance implorer son assistance et sa protection.

« Primo : pour obtenir d'Elle sa réhabilitation dans le caractère distinctif de bon et fidèle sujet de Sa Majesté, en le déchargeant du cautionnement outrageant que Mr. Sinclair lui a fait donner.

- « 2° Pour supplier Votre Excellence de prendre dans sa considération l'examen des Etats et certificats de dépenses ci-joints, montants ensemble à la somme de L.8018. de vingt sols, aux fins, si elle le juge équitable, d'en ordonner le payement à l'Exposant.
- « 3° Ordonner pareillement que les marchandises que Mr. Sinclair lui a retenues aud. poste lui seront payées suivant les prix auxquelles de pareilles marchandises s'y vendent.
- « Et finalement, l'Exposant se croit fondé à demander une indemnité ou Rémunération pour la considération de son voyage et de ses services. Mais il sera toujours content de ce que son Excellence voudra bien lui octroyer à ce sujet. Et sur le tout il ne cessera de s'empresser à montrer sa reconnaissance et de former des voeux au Tout Puissant pour la conservation et prospérité de Votre Excellence.

« Ainsse.»

« Montréal, le 5. 8bre. 1780.»38

<sup>38.</sup> Au verso: « Memorial from Louis Joseph Ainsse with Sundry accounts relative to Michillimakinac 5 Oct Copy of all which sent to Lt. Gov. Sinclair. 9 Oct. 80 ». Pièces annexées.

De Montréal, le 18 octobre 1781, Louis Chevalier adressait cette autre requête « A Son Excellence Frédéric Haldimand », etc., :

« Votre Suppliant ayant depuis plus de trente années fait sa résidence à St. Joseph, et étant regardé comme un homme bien connu par les nations (Sauvages) aux environs, et attaché au service de Sa Majesté, major Depeyster lui ayant fait l'honneur de lui envoyer une commission pour veiller sur leur conduite (des Sauvages), et lui a donné des ordres dans plusieurs de ses Lettres (qu'il peut produire à Votre Excellence) de faire des présents qu'il jugeroit nécessaire pour conserver leur amitié (des Sauvages): il a agit en toute chose en conséquence de ses ordres: et ses comptes ont toujours été approuvés, et payés par major Depeyster, avec des remerciements pour ces bons services, sauf le dernier, qui se monte à un objet de 6820'; faisant L.288, 3-4- argent de la Province, et il auroit été pavé pareillement s'il avoit eu le bonheur de voir major Depeyster avant son départ de Michillimakinac: c'est pourquoi votre suppliant a déjà eu l'honneur de représenter à Votre Excellence que cette somme lui étoit encore dû; et il a tout lieu de croire que Votre Excellence est à présent informé de la justesse de sa demande, ayant reçu des avis du Détroit: que major Depeyster a marqué à votre Excellence que son compte doit être payé, et qu'il étoit seulement surpris, sachant les affaires dans lesquelles il avoit été engagé, qu'il ne se monte pas à quatre fois la somme; un tel aveu de la part de major Depeyster ne manque point de lui donner un vrai plaisir; et en même temps lui autorise de prier Votre Excellence de donner vos ordres pour lui faire le payement.

« Votre Suppliant a l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, Votre très obéissant et très humble serviteur.

« Louis Chevallier.»39

Exactement un an plus tard, jour pour jour, le 18 octobre 1782, nouvelle requête de Louis Chevalier « A Son Excellence Frédéric Haldimand.» etc. :

« Supplie humblement Louis Chevallier, marchand résidant cy devant au poste de St. Joseph dans les Pays d'Enhaut.

« Et a l'honneur d'exprimer à Votre Excellence que sur un ordre du Lieutenant Gouverneur Hamilton du 15 Octobre 1778, pour lever et conduire aux Miamis la nation des Potouatamis, il auroit délivré en mar-

 $<sup>^{39}</sup>$ . Au verso: « Memorial of Monsr. Chevalier, praying his account may be discharged ».

chandises aux chefs et leurs familles pour la somme de Sept cent quarante quatre livres anciens chelins de la Province, selon le compte annexé à la présente requête.

« Qu'ayant reçu un nouvel ordre du Lieutenant Gouverneur Hamilton du 27 février 1779 pour habiller treize Sauvages qu'il renvoyoit du poste de Vincennes à St. Joseph, il leur auroit donné en conséquence, en effets et marchandises, pour la somme de dix sept cent soixante et huit livres, ce qui forme avec la première somme un total de deux mille cinq cent douze livres ancien cours de la Province sur lequel il n'a rien reçu.

« Que le suppliant prend la liberté de représenter à Votre Excellence qu'il s'est toujours conduit avec le plus grand zèle quand il s'est agi des intérêts de Sa Majesté, dans toutes les occasions où il a put être de quelque utilité; qu'il a levé lui même les Sauvages dans leurs hyvernements et les a conduits plusieurs fois tant au poste de Détroit que celui de Michillimakinac sans avoir jamais prétendu à aucune récompense, croyant n'avoir fait que son devoir; mais qu'il se croit obligé pour l'intérêt de sa famille de réclamer ce qu'il a pu débourser pour le gouvernement.

« Ce considéré, le suppliant ose se flatter que Votre Excellence prendra sa requête en considération et sera payé du montant de son compte, et il ne cessera de faire des voeux pour sa santé et sa prospérité.

« De Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

« Louis Chevallier.»

La correspondance échangée de part et d'autre par le trio Haldimand – De Peyster – Sinclair au sujet des pétitions et des réclamations de Chevalier et de Ainse s'étend sur une période de trois ans. De Peyster reconnaît que les montants réclamés par Chevalier sont pour des marchandises fournies à sa demande aux Sauvages, lors des courses des Poutéouatamis contre Vincennes et les postes américains et espagnols des Illinois. De Peyster et le gouverneur sont d'accord pour en recommander le paiement. Mais Sinclair s'y opposa.<sup>40</sup>

Rien, dans les nombreux documents de la collection des papiers de Haldimand, que nous avons vus et examinés aux Archives nationales à Ottawa, ne laisse entrevoir que Chevalier, Ainse et autres réclamants aient été payés. En tout cas, Chevalier ne l'avait pas encore été en 1786. Trois ans plus tard, il décédait à Montréal, le 26 septembre 1789. Son acte de

<sup>40.</sup> J B. Plym, Sieur Louis Chevallier, Niles, 1948, p. 10.

sépulture, inscrit le lendemain au registre de l'Etat civil à Notre-Dame, dit que « Louis Chevalier, ancien voyageur, décédé d'hier, âgé de quatre-vingt-deux ans (?), a été inhumé dans la chapelle de Ste. Anne, en présence des sieurs Joseph Hardy et Jean-Baptiste Duranseaux, chantres.»

Ainsi que tant d'autres de ses compatriotes du Québec qui réclamèrent en vain pour des pertes subies au cours de la guerre de l'indépendance américaine, Chevalier s'en alla dans l'Eternité sans avoir eu le privilège d'un remboursement qui s'imposait, par un gouvernement qui prônait avec tant d'orgueil et tant d'insistance la justice de ses institutions : honni soit qui mal y pense!

\* \* \*

Après le départ des Canadiens français du poste de Saint-Joseph, à la fin de juin 1780, les Poutéouatamis se trouvèrent dans un pénible abandon, sans forgeron, sans traiteurs pour vendre ou échanger leurs fourrures, sans marchands pour s'approvisionner d'articles et de munitions. Très mécontents, ils se rendirent sans tarder, dès le 4 juillet suivant, au Détroit où ils tinrent conseil et présentèrent une pétition à De Peyster Deux jours plus tard, De Peyster écrit au colonel Bolton :

« The Pottowatomies demanded of me the reasons why all the Traders were forced from them without leaving even the « Smith », that at a time when they most heartily entered into the cause of their Father the King of Great Britain. I have pacified them by answering them that their Father at Michillimakinac (Sinclair) would not withold traders from them, but he may not think proper to send the same ones back.»

Bolton, évidemment, soumet les plaintes des Sauvages à Haldimand. Le secrétaire du gouverneur<sup>41</sup> lui répond, le 10 août, dans les termes suivants :

« His Excellency has been informed by Sinclair of miscarried attacks on the Spanish and Mississippi settlements, and the hostile acts of the Indians of St. Joseph and that Sinclair is doing everything he can to stop any further activities and that De Peyster will also be active in his efforts. That the Pottowatomies must be informed that whatever charges are made by my direction and calculated as well for the happiness and prosperity as for the good of the King's service, that being dependent on Michillimakinac, they are in Sinclair's care, the De Peyster's answer

<sup>41.</sup> Major Robert Mathews, secrétaire de Haldimand de 1778 à 1786.

was proper. The Pottowatomies very lately indeed have had but slight claims to our protection or to demand reasons for what is done, further proofs of their sincerity and activity are still wanting and will be very acceptable, care will be taken to encourage their services and to reward them.»

Tout occupé à la reconstruction de son fort sur une île en face de Michillimakinac, Sinclair néglige de recevoir les Sauvages qui lui font une visite, le 25 juillet, et il ne porte aucune attention à leur requête. Les Poutéouatamis du poste de Saint-Joseph et de la Terre-Coupée se rendent alors de nouveau au Détroit, mais les choses restent au même point et un ressentiment général contre Sinclair s'ensuit.

Le 17 septembre De Peyster écrit à Sinclair :

« I shall venture my opinion so far as to say that unless the Potto-watomies have traders amongst them, they will in time become quite estranged or else become a great burden to government at this Post. Two Hundred of them asked I would write you to allow them traders. I have sent Le Clerc among them as Armourer.»

J'ai dit que Sinclair se formalisait du fait que De Peyster s'immissait dans les affaires du poste de Saint-Joseph. Il s'en plaignit à Haldimand, qui en avise De Peyster. Celui-ci lui répond, le 1er octobre 1780 :

« With regard to the Post of St. Josephs... I have ever pursued the method of my predecessors. The St. Joseph Indians have a constant intercourse with this place, they come on horseback in four or five days, sometimes in great number, whereas they seldome or ever go to the Post of Michillimakinac, except when sent for, being unasccoustomed to Canoes on the Lakes.» 42

Vers le même temps un Américain d'origine irlandaise nommé Thomas Brady, établi à Cahokia depuis 1776 et marié récemment à une Canadienne française, Marie Larchevêque, née au poste de Saint-Joseph en 1743 et veuve en premières noces de Jacques Lamarche et en secondes de Charles Leboeuf dit Laflamme, <sup>43</sup> et Jean-Baptiste Hamelin partent à la tête de seize soldats, fournis par le colonel Augustin Martin de la Balme, et d'une poignée de Sauvages et de Canadiens de Cahokia et de Péoria et viennent surprendre, à quatre cents milles de distance, le ler décembre

<sup>42.</sup> De Peyster à Haldimand « Respecting a dispute between him and Lt. Gov. Sinclair ». Archives du Canada, Coll. Haldimand, vol. B. 97-2, p. 512.

<sup>43.</sup> Joseph Tassé, Les Canadiens de l'Ouest, II, 44-49; J. F. McDermott, Old Cahokia, pp.128, 200, 284.

1780, le poste de Saint-Joseph qu'ils envahissent de nuit et mettent au pillage, après y avoir fait prisonniers quatre traiteurs anglais et seize autres hommes qui se trouvaient endormis dans le fort et dans les maisons auparavant occupées par les Canadiens français déportés au mois de juin précédent. Puis ils repartent promptement avec cinquante ballots de butin laissé là par les marchands, canadiens-français et anglais, et par le Magasin général de Michillimakinac. Ce coup de main ruina les traiteurs.

L'officier De Quindre accourt sans tarder, il soulève les Sauvages des environs et poursuit Brady et Hamelin dans leur retraite. En route, il rencontre Pierre Campion avec quelques Sauvages et, ensemble, le 5 décembre, ils rejoignent Brady et Hamelin au Petit Fort, à une journée en bas de Rivière du Chemin (où est aujourd'hui Michigan City), leur tuent quatre hommes, en blessent deux, font dix prisonniers et recouvrent une partie des marchandises volées. Brady et deux Canadiens français sont conduits par De Quindre au Détroit, sept autres sont amenés à Michillimakinac par Campion et ses Sauvages.

De Michillimakinac, le 23 février 1781, Sinclair écrit à Haldimand :

« Last autumn a party from the Illinois embodied themselves under the conduct of a captain Baptiste Hamelin for the purpose of plundering the Post of St. Joseph, in which they at first succeeded. By the good conduct of Mr. Pierre Campion, the Pottowatomies were raised, they pursued and overtook and defeated them at the Rivière de Chemin and recovered their marchandise; the loss of which is very considerable to the traders.»

On sait que Sinclair n'aimait pas De Peyster. Il en était jaloux. Nombre de ses lettres sont remplies d'animosités de toutes sortes contre lui. Au sujet de cette capture, Sinclair écrira encore : « Lieut. De Quindre has very much imposed on Major De Peyster in assuming that merit of recovering the traders' property in the first attack of St. Joseph. Mr. Pierre Campion known to several officers of rank in Canada, perhaps the honor of being known to you for his zeal and services to Government, performed that service.»

Haldimand n'a pas d'autre alternative que d'accepter comme « parole d'Evangile » ce que lui dit le lieutenant-gouverneur à Michillimakinac. Le 1er juin, le secrétaire de Haldimand répond à Sinclair en ces termes :

« Your letter of the 23rd. February reporting for the Information of His Excellency the Commander in Chief, the Incursion of the Party from the Illinois under Hamelin upon the Post of St. Josephs. & their

Repulse, by the good conduct of Mr. Campion, I have had the Honor to lay before His Excellency the Commander in Chief, and I am commanded to acquaint you that His Excellency has signified to you in a Letter, of Yesterday, his approbation of Mr. Campion's conduct, & his Authority to you to reward his merit as you shall see fit . . . »

Au mois de janvier 1781, les Espagnols à leur tour organisent une excursion contre le poste de Saint-Joseph, en représailles sans doute de celle que les Anglais ont faite contre Saint-Louis l'année précédente. Le 15, une soixantaine de miliciens espagnols et français et autant de Sauvages quittent Saint-Louis sous les ordres du capitaine Eugenio Pierre<sup>44</sup> et du lieutenant Carlos Tayon. Louison Chevalier, fort mécontent des actes arbitraires commis contre son père et heureux de pouvoir se venger, accompagne la petite troupe à titre d'interprète. On compte sur lui et sur son prestige sur les Poutéouatamis pour franchir le pays de ces derniers à la rivière Saint-Joseph. A la rivière des Illinois, cent Poutéouatamis de Milwaukee, sous la conduite de Saguinaw et de Nake-Wine, se joignent au premier groupe. Puis on remonte la Kankakee. La neige tombe en abondance, il fait un « froid de loup ». Peu habitués à un tel climat, les Espagnols sans raquettes suivent avec difficulté, ils murmurent, plusieurs restent en chemin.

Le 12 février, tôt dans la matinée, la petite armée arrive devant le poste. La plupart des Poutéouatamis de la région sont à la chasse. Sans perdre de temps, Blancs et Peaux-Rouges envahissent le fort et font prisonniers les quelques hommes qui s'y trouvent. Vingt minutes après, ils abattent le drapeau britannique qu'ils emporteront comme trophée, et hissent à la place le drapeau de l'Espagne. Tout ce qui reste de marchandise est râflé. Français, Espagnols et Sauvages se divisent le butin. Puis ils mettent le feu aux palissades, au fort, aux magasins, aux maisons, aux étables. Mais l'ancienne chapelle des Jésuites est épargnée, elle sera plus tard transportée à Bertrand où elle servira de magasin. Et quand les « raiders » se retirent, le lendemain, tout est en ruines fumantes. Cette fois, le poste de Saint-Joseph est « bel et bien » détruit. Le 25 mars suivant, les miliciens rentrent à Saint-Louis, et les Sauvages chez eux, sans avoir perdu un seul homme. 45

<sup>44.</sup> Alvord et McDermott affirment que ce capitaine n'était pas un Espagnol, mais un Canadien français du nom d'Eugène Pourré dit Beausoleil. Cf. Old Cahokia, pp. 31, 32.

<sup>45.</sup> Ralph Ballard, Old Fort St. Joseph. Niles, 1949, p. 47; Rufus Blanchard, History of the Discovery and Conquests of the Northwest, pp. 164, 161; J. F. McDermott, Old Cahokia, pp. 31, 32, 200.

Le 11 mars, les Poutéouatamis de la Rivière Saint-Joseph se présentaient au Détroit pour offrir à De Peyster des explications sur ce qui était arrivé. Assimut parla au nom de sa tribu :

«Father, dit-il, I am hired by the Pottowatomies at and near St. Joseph to acquaint you with the reason of having suffered the Enemy to carry off their Traders. They came to St. Joseph at a time that all the Indians were yet at their hunt, excepting a few young men who were not sufficient to oppose 100 white people and 80 Indians led by Saquinak and Nake Wine, who deceived them by telling them it was the sentiment of the Indians in general to assist the French and Spaniards. Had we assembled in time, we would nevertheless have given them such a stroke as we gave those who came to Fort St. Joesph a few moons ago. We, therefore, hope our Father will take pity on us, and not leave us to the mercy of the enemy, who threatens soon to come and destroy our women and children.»

De Peyster aussitôt informe Haldimand de cette visite des Poutéouatamis et des Outaouais. Puis, dans une lettre au brigadier général Powell, à Niagara, le 17 mars 1781, il dit :

« The enemy returned, or rather a fresh party arrived, at Fort St. Joseph and carried the traders remaining goods off. Mr. De Quindre arrived there the day after, but he could not assemble a sufficient force to pursue them. Forty Indians had got together in a few days but as the enemy had got too much start, they insisted on his conducting them to Detroit in order to speak to me. By this Vessel I send down some Canadians who were taken in arms at Fort Miamis (?) and Fort St. Joseph, and by the next, I shall send down some who are rather dangerous people in this settlement.»

Ne connaissant rien encore du second raid sur Saint-Joseph, Haldimand écrit, le 11 avril 1781, au brigadier général Powell :

« I have received your letter of the 18th. February covering copies of Letters from Major De Peyster & Captain Grant. The event at St. Joseph's is very fortunate, and ought to convince the Traders of the impropriety of permitting large quantities of goods to be sent into Quarters where they cannot be protected...»

Haldimand ignorait-il encore, deux mois plus tard, le raid du 12 février, quand il écrivait à son tour à Sinclair d'une manière assez évasive :

« In regard to sending Traders at St. Joseph, dit-il, you must be

the best judge. How far the conduct of the Pottowatomy Indians merit indulgence, and you may permit Traders to go, or restrain them, just as you find it necessary. The Pottowatomies and all other Indians and Trading Posts may be informed that if they ever again permit the Enemy to pillage the Traders, they may rest assured that a Trader will never be permitted to return to them, their being on their hunt, or any other evasive argument will not be any more permitted as an excuse, it is their duty to protect them, and they must never leave the villages defenseless, if they keep out proper scouts and support their intercourse with each other, which the times require, they can never be surprised.»

Puis, le 23 juin suivant, Haldimand écrit à Powell :

«... In regard to that part of Lieut. Governor Sinclair's letter respecting the dangers to be apprehended in future at the post of St. Josephs, nothing further can be done in the present situation of things than what I have already communicated to him, and his own knowledge and judgment must dictate. Troops being sent for the protection of one or a few Traders is out of the question, if Traders are desirous to go there at their own risque (écrit ainsi en français), they must take the consequences and Governor Sinclair will have attention that none are allowed to go whose loyalty is suspected, or be permitted (to go amongst them).»

\* \* \*

Au contraire des Canadiens français qui secouraient de mille façons les Sauvages et les logeaient au besoin avec humanité, les Anglais se montraient « roides » et parcimonieux dans leur aide aux enfants des bois. Aussi, Miamis et Poutéouatamis, Hurons et Outaouais se plaignaient-ils constamment d'être négligés.

La politique des commandants du Détroit, de Michillimakinac et d'ailleurs avait été, depuis 1761, de restreindre les présents aux Sauvages. De Peyster suivit une politique tout autre. A Michillimakinac, en 1778, Chevalier lui témoigna qu'il était nécessaire d'en user plus largement avec les Sauvages, attendu qu'ils avaient été habitués du temps des Français aux présents du roi, à tout propos et à propos de rien. Et de plus on était en guerre. Les Poutéouatamis voulaient bien marcher contre les rebelles, mais pour les stimuler il fallait avant le départ les équiper « des pieds à la tête », durant la campagne les nourrir, et au retour les récompenser. Autorisé ou non, De Peyster se montre généreux. Pendant que son successeur Sinclair à Michillimakinac s'entête à ne rien céder aux

Sauvages, de Peyster au Détroit, en 1782 et 1783, fait distribuer aux Miamis et aux Poutéouatamis d'immenses quantités de flanelle de laine, de coton, — rouge, bleue, beige, noire, blanche, — des serges légères, des tissus croisés, des wampums, des outils, des haches, des armes et des munitions, soixante grosses de couteaux, etc.

Haldimand représenta finalement à De Peyster que ces dépenses lui paraissaient excessives et inconsidérées, et qu'à son avis les cadeaux inclinaient plutôt les Sauvages à continuer la guerre qu'à la suspendre.

Le colonel De Peyster espérait depuis longtemps un traitement meilleur que celui de commandant. Une promotion, un avancement lui étaient dûs. A la fin de juillet 1784, John (Jehu) Hay fut nommé lieutenant-gouverneur au Détroit. Apparemment déçu de passer sous Hay, qui ne le valait pas et qui le prouva bientôt, De Peyster donna sa démission. Ne voulant pas, non plus, en retournant vivre à New-York, devenir citoyen du Congrès, ses idées politiques ayant toujours été celles d'un royaliste, il passa en 1785 en Ecosse, à Dumfries, et y finit ses jours dans la maison de sa femme, le 2 novembre 1832, âgé de quatre-vingt-seize ans. Durant la révolution française, De Peyster commanda le Régiment des Volontaires de Dumfries. Mais ce régiment ne fit jamais de service actif. De Peyster se retira de la milice en 1795. Un de ses officiers était le poète Robert Burns, avec qui il se lia d'amitié. En 1796, Burns lui dédia son dernier poème. Life. 19

\* \* \*

Et le poste de Saint-Joseph? et la mission des Jésuites? et le fort? Tout cela s'est évanoui! Pourtant ce coin du Michigan a connu autrefois une activité toute française, comme à la baie Verte, comme à Michillimakinac, comme au Détroit où il ne reste rien, ou presque rien, de français.

Nous avons essayé de remettre en lumière une page oubliée de notre histoire dans l'Amérique du Nord. Cette page a un vif intérêt. Combien grande, en effet, est la surprise de l'écrivain qui se livre à un travail du

47. Harriet A. & Florence A. Marsh, History of Detroit for poung people, pp. 90, 91, 361.

<sup>46.</sup> Hay mourut au Détroit le 2 août 1785. Il avait épousé au Détroit, en 1764, Marie-Julie Rhéaume, née au Détroit le 22 janv. 1748, fille de Hyacinthe et d'Agathe Lacelle. Elle mourut au Détroit en 1794, laissant deux fils qui servalent dans l'armée britannique, et une fille, Agathe, mariée en 1790 à Pierre Montigny de Louvigny. (cf. Mme Hamlin, Legends of Le Detroit, p. 313). Hay a écrit un Diary of the Siege of Detroit (1763), qui fut publié par Franklin B. Hough, à Albany, en 1860. Le manuscrit de ce journal se trouve dans la collection Boies Penrose, à Philadelphie. Cf. Marsh & Marsh, History of Detroit for Young people, pp. 60, 87.

genre de celui-ci, en voyant se dérouler sous ses yeux, pour ainsi dire, un siècle d'événements auxquels sans doute s'intéressait en ces temps déjà lointains toute la population du Canada, puisque le poste de la Rivière Saint-Joseph, — comme d'ailleurs ceux du Détroit, de la baie Verte, de Michillimakinac, — faisait vivre, par son commerce des fourrures, une bonne partie de la Nouvelle-France.

L'histoire de ce petit village aujourd'hui disparu de la carte du Michigan ne ressemble en aucune manière à l'histoire de l'une ou de l'autre des paroisses du Québec, puisqu'elle a, par la nature même des faits qui la composent, un caractère unique. Les derniers vestiges de la vie du poste de Saint-Joseph se sont complètement dissipés avec la disparition de sa population canadienne-française en 1780. Aucun souvenir matériel n'a survécu au sac des Espagnols de 1781.

Aujourd'hui, une croix en granit élevée à la mémoire du Père Allouez, un monolithe et une plaque de bronze commémorative érigés par de pieuses mains américaines sur l'emplacement du fort, est tout ce qui rappelle, à Niles, Michigan, ce que fut jadis le poste important de Saint-Joseph.

## « FORT ST. JOSEPH »

« The French fort built here in 1691 controlled southern Michigan's principal Indian trade routes. Missionaries and fur traders were here already. The fort became a British outpost in 1761. Two years later it was one of the forts seized by Indians during the uprising of Chief Pontiac. Still later, traders made it their headquarters. In 1781 Spanish raiders ran up the flag of Spain at the fort for a few hours. »

Gerar Styalchelosse